

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(56^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} séance du jeudi 7 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE FOURRÉ

1. Loi de finances pour 1986 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4033).

Agriculture, B.A.P.S.A.

- M. Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires.
- M. Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses ordinaires.
- M. Benetière, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital.
- M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses en capital.
- M. Loncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.
- M. Couillet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B.A.P.S.A.
- M. Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B.A.P.S.A.

M. André, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le B.A.P.S.A.

M. Nallet, ministre de l'agriculture.

M. Souchon, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

2. Renvoi pour avis (p. 4048).

3. Loi de finances pour 1986 (deuxième partie). - Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 4048).

Agriculture, B.A.P.S.A. (suite)

MM. Mayoud,
Gérard Gouzes.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. Ordre du jour (p. 4052).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE FOURRÉ,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

AGRICULTURE ET B.A.P.S.A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'agriculture, vous avez le redoutable honneur de présenter pour la première fois devant l'Assemblée nationale le budget de l'agriculture. La tâche est d'autant plus rude que vous allez être interrogé et jugé, avec vous, monsieur le ministre délégué chargé de l'agriculture et de la forêt, non seulement sur vos projets pour l'avenir mais principalement sur le bilan de l'action conduite depuis 1981.

C'est pourquoi je limiterai mon propos à quelques observations rapides susceptibles d'éclairer la politique conduite depuis quatre ans et demi. Le projet de budget de 1986 accompagne l'effort ainsi engagé.

En 1981, nous avons trouvé une agriculture profondément transformée depuis les grandes lois d'orientation de 1960 et de 1962. En vingt-cinq ans, la moitié des agriculteurs ont disparu et la surface moyenne des exploitations a plus que doublé. L'agriculture est devenue un consommateur très important de produits industriels et un exportateur essentiel pour l'équilibre de nos échanges extérieurs.

Cette modernisation accélérée a bouleversé les structures économiques et sociales de la paysannerie. Elle a entraîné un très grave déséquilibre de la pyramide des âges et une régression du revenu des producteurs.

Si, pendant vingt ans, la politique foncière a été au cœur de l'action des pouvoirs publics, la responsabilité du Gouvernement depuis quatre ans a été de stabiliser l'hémorragie des actifs agricoles, de favoriser l'installation des jeunes, d'assurer une progression satisfaisante des revenus en freinant la croissance des consommations intermédiaires et de promouvoir une meilleure organisation des marchés. Enfin, la priorité a été accordée à la formation des hommes, à la recherche et au développement.

Parler du revenu des agriculteurs, messieurs les ministres, est bien difficile. Sous toutes les Républiques, le discours dans les campagnes est immuable : d'année en année, ça va de mal en pis ! Les gouvernements doivent assumer les effets de la grêle et du gel, de la pluie et de la sécheresse. Et si, d'aventure, les cieus sont favorables, la clémence du temps ne sera pas portée à leur crédit.

Cependant, les données de la statistique s'imposent à tous. Le revenu agricole a augmenté de 2,9 p. 100 en 1981 et de 9,1 p. 100 en 1982. En 1983, il a baissé de 3,8 p. 100. En 1984, le revenu brut agricole moyen a progressé en valeur réelle de 4,5 p. 100.

En quatre ans, de 1981 à 1984, le revenu moyen par exploitation a donc augmenté de 13 p. 100 en pouvoir d'achat, soit en moyenne de 3,1 p. 100 par an, alors qu'il avait baissé de 10 p. 100 au cours des quatre années précédentes.

Certes, les évolutions de revenu sont très différentes selon les catégories d'exploitation et selon les régions. Si la moitié des producteurs a bénéficié d'une croissance sensible du pouvoir d'achat en 1984, l'autre moitié a subi une régression.

Globalement, quatre années de gouvernement de la gauche ont apporté un mieux de plus 13 p. 100 succédant à quatre années de vaches maigres de la droite à moins 10 p. 100. Telle est la réalité des faits.

Nous n'en tirons pas vanité parce que nous savons combien un tel acquis est fragile. Mais nous demandons simplement qu'en toute honnêteté justice nous soit rendue.

Qu'en sera-t-il en 1985 ? Les pluies du printemps et la sécheresse persistante de l'été et du début de l'automne nous font craindre un bilan inquietant.

Je vous demande, monsieur le ministre, de faire le point devant notre assemblée des aides apportées par les pouvoirs publics aux agriculteurs sinistrés. Je souhaite connaître vos prévisions sur le revenu agricole pour 1985.

Notre société a enfin compris qu'être agriculteur n'était pas un état héréditaire. Le paysan d'hier est aujourd'hui un technicien hautement qualifié qui doit sans cesse s'adapter à un monde en évolution rapide.

Voilà pourquoi l'enseignement agricole public a fait l'objet d'une loi spécifique, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

En quatre ans, 346 emplois ont été créés dans l'enseignement agricole public, auxquels il convient d'ajouter 3 300 transformations et régularisations d'emplois. Avant 1981, le quart des enseignants de l'enseignement public agricole étaient dans une situation précaire, ce qui montre le mépris dans lequel ils étaient tenus. En quatre ans, les crédits de fonctionnement destinés à la formation scolaire technique des jeunes a augmenté de plus de 51 p. 100.

L'effort entrepris, dans les domaines des réformes pédagogiques, de l'harmonisation des statuts des personnels avec ceux de l'éducation nationale et de l'ouverture de classes nouvelles pour répondre à la croissance des effectifs sera poursuivi en 1986. Le projet de budget prévoit en effet la création de 100 emplois nouveaux pour l'enseignement agricole public, auxquels il convient d'ajouter une vingtaine d'emplois correspondant à des régularisations catégorielles.

Il me plaît de souligner enfin la forte croissance des crédits destinés à la recherche, qui relèvent pour l'essentiel du budget de M. Curien. Je veux simplement sur ce chapitre, monsieur le ministre, vous poser deux questions :

Où en est la mise en place du nouveau statut du C.E.M.A.C.R.E.F., le centre d'études du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts ?

Quel est l'état des réflexions du groupe de travail interministériel chargé d'étudier les carburants de substitution, et en particulier l'éthanol ?

Enseignement et recherche s'inscrivent dans une politique agricole hautement productive, largement modernisée et donc particulièrement sélective. Une telle orientation n'est-elle pas intolérable pour une grande partie des agriculteurs ?

Sur ce thème fondamental : quelle agriculture et quels agriculteurs pour les vingt ans qui viennent, se sont tenus des états généraux du développement. Des milliers et des milliers d'agriculteurs, de toute condition, ont participé activement à cet effort de réflexion prospectif. Plus de deux ans se sont écoulés. De quelle manière les conclusions de ces états généraux de la paysannerie s'inscrivent-elles dans l'action budgétaire ?

J'ai noté, monsieur le ministre, les crédits proposés pour les actions d'expérimentation et de démonstration dans les établissements d'enseignement, votre volonté d'étendre l'informatique à l'école et à la ferme, votre appui à la promotion de la gestion auprès des agriculteurs. Mais est-ce suffisant ? Faisons-nous preuve de suffisamment d'imagination pour assurer la survie de l'agriculture intermédiaire qui, sous des formes appropriées, peut répondre aux exigences de la modernité ? N'oublions pas qu'elle est nécessaire à la gestion de notre espace national et à l'équilibre de vie dans l'ensemble de nos campagnes.

La fin de la France paysanne ne doit pas être la fin des paysans. Qu'en pensez-vous ?

Un premier élément de réponse est dans la politique conduite depuis 1981 pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Le monde agricole était menacé de dépeuplement par manque de renouvellement de ses chefs d'exploitation. On n'entrait plus dans la profession que par le jeu des successions et pour reprendre une entreprise déjà compétitive.

Le doublement du montant de la dotation aux jeunes agriculteurs, le doublement du nombre des bénéficiaires et le quadruplement des sommes versées en quatre ans ont permis de renverser la tendance. Pour 1986, les crédits prévus permettront d'aider 10 200 nouvelles installations correspondant, semble-t-il, aux besoins.

Une interrogation cependant. Elle concerne les opérations groupées d'aménagement foncier dont les dotations diminuent. La commission des finances m'a chargé de vous exprimer son désaccord. Une telle réduction des crédits lui paraît contraire aux objectifs de la politique agricole en matière foncière. Je vous demande de bien vouloir nous donner les explications nécessaires.

Depuis la fin du XIX^e siècle, le Crédit agricole fournit à l'agriculture les moyens financiers nécessaires à son développement. Nous observons que les dotations pour la bonification des prêts diminuent, ce qui nous inquiète et mérite explication.

Certes, l'Etat doit bénéficier, comme les autres agents économiques, de la baisse des taux d'intérêt. Mais l'on peut craindre que la diminution des prêts fonciers bonifiés rende plus difficile la modernisation des exploitations.

La suppression des prêts bonifiés aux collectivités locales pénalisera gravement les communes rurales et ralentira le développement des campagnes. Elle freinera les opérations d'hydraulique, de remembrement ou d'assainissement. Elle me paraît contraire à la volonté exprimée par le Gouvernement de favoriser l'équipement des zones rurales.

Je me réjouis, en revanche, des aménagements récents apportés aux prêts spéciaux d'élevage et de la progression de l'enveloppe des prêts superbonifiés.

Dernier grand chapitre du budget : les offices par produit. Leur création en 1982 avait provoqué beaucoup d'agitation. Une fois encore, la droite politique et syndicale avait dénoncé le collectivisme et la fin des libertés. Comme en 1936, lorsque le Front populaire avait créé l'office du blé ! Quelques années plus tard, on s'aperçut qu'il avait ainsi sauvé l'agriculture.

Aujourd'hui, les nouveaux offices remplissent utilement leur fonction pour réguler les marchés et maintenir le revenu des producteurs. Une somme de 5 milliards (100 millions de francs) leur est affectée. Je suis certain, monsieur le ministre, que nos adversaires qui ont dénoncé les méfaits des offices trouveront aujourd'hui que vous ne leur donnez pas assez.

Un mot, avant de conclure, sur l'évolution des dépenses ordinaires dans le secteur forestier. Elles progressent légèrement. En application de la loi forestière, des dotations supplémentaires sont prévues au budget pour un montant de plus de 10 millions de francs.

Telles sont, mes chers collègues, les grandes lignes du budget de fonctionnement de l'agriculture.

Les dépenses ordinaires augmentent de 3,6 p. 100, dans la même proportion que le budget de l'Etat.

Il est nécessaire de rappeler que les crédits inscrits au budget représentent moins du tiers des dépenses de la collectivité nationale bénéficiant à l'agriculture et au monde rural. Celles-ci s'élèvent à 113,6 milliards de francs soit une progression de 60 p. 100 en quatre ans.

Je veux dire en conclusion que l'effort de la nation en faveur de l'agriculture atteint 11 p. 100 du budget général pour une population agricole qui représente quelque 8 p. 100 de la population française totale.

Telle est la vérité des faits. Ils illustrent la volonté du Gouvernement et de sa majorité de donner à l'agriculture et aux agriculteurs la place qui leur revient dans la vie économique et dans la nation.

Votre projet de budget, messieurs les ministres, donne à cette politique les moyens financiers nécessaires à sa réussite. C'est pourquoi la commission des finances invite l'Assemblée à le voter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires.

M. Charles Piastro, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission de la production et des échanges a voté les crédits couvrant les dépenses ordinaires du ministère de l'agriculture. La majorité de ses membres a apprécié en effet que ce projet de budget, malgré le contexte rigoureux dans lequel il a été élaboré, mais avec le juste souci d'utiliser au mieux les fonds publics, mette en avant des orientations et des priorités judicieusement choisies, dans le cadre d'une augmentation globale des dépenses ordinaires se situant au même niveau que celle du budget de l'Etat.

Nous retrouvons dans ce projet de budget les quatre priorités dont la commission avait déjà indiqué les années précédentes qu'elles lui semblaient les meilleures : l'enseignement agricole, dont les moyens ont été renforcés tant en crédits qu'en emplois ; les mesures d'accompagnement de l'élargissement de la Communauté européenne ; le respect des contrats de plan signés entre l'Etat et les régions et, enfin, la prise en compte de la priorité liée à la forêt, qui voit ses crédits augmenter en application de la loi.

Au-delà d'évolutions mécaniques comme la baisse des dépenses de bonification, liée au succès de la lutte contre l'inflation, ou la réduction de la subvention au B.A.P.S.A., liée à une meilleure maîtrise des dépenses des régimes sociaux, au-delà aussi d'une adaptation des crédits des offices liée à la signature des « avenants d'élargissement » et aux orientations de la politique agricole commune, en particulier pour ce qui concerne l'Onilait, ce budget affirme encore une fois l'importance accordée par les pouvoirs publics à la formation, à l'installation des jeunes agriculteurs et à l'adaptation de l'agriculture aux conditions nouvelles qui lui sont faites.

Restent, bien sûr, des éléments incontrôlables que les pouvoirs publics doivent parfois compenser. Ainsi l'année 1985 a été marquée par le gel et la sécheresse. Vous avez déjà indiqué, monsieur le ministre, que le fonds national de garantie contre les calamités agricoles serait abondé des crédits suffisants pour faire face aux dépenses. Mais, au-delà de cet effort, les membres de la commission de la production et des échanges souhaiteraient que vous rappeliez, une fois encore, les diverses mesures prises par le Gouvernement en faveur des agriculteurs sinistrés de façon à les faire mieux connaître et à mettre un terme à certaines contestations qui me semblent peu justifiées.

A la suite des discussions qui ont eu lieu en commission, je dois également vous interroger sur l'utilisation des crédits de la société pour l'exportation des produits agricoles - la Sopexa - donc des aides à l'exportation, en particulier en ce qui concerne le marché espagnol et l'implantation des industries agro-alimentaires françaises sur ce marché.

Mon collègue Yves Tavernier vient de dresser le bilan de l'action gouvernementale en faveur des agriculteurs. Nul ne peut nier qu'elle a permis de faire progresser le résultat brut des exploitations depuis 1981, même s'il subsiste des disparités entre elles. On ne peut contester non plus l'utilité des nouveaux textes de loi directement liés à l'agriculture et dont vous parlerez sans doute mon collègue Roland Huguet. Je les citerai simplement parce qu'ils me paraissent importants.

Il ne faut pas oublier, en effet, que, depuis 1981, il y a eu la création des offices par produit, la loi sur le contrôle des structures agricoles et le statut du fermage, les lois sur la réforme de l'enseignement agricole, la loi sur la montagne, la loi qui permet la création de l'exploitation agricole à responsabilité limitée, la loi sur la forêt. D'autres textes intéressent également l'agriculture ; je pense notamment à la décentralisation et à diverses mesures fiscales qui ont des conséquences pour les exploitants agricoles.

Je ne reviendrai pas sur ce bilan dont mes collègues ont parlé ou vont parler, mais je le compléterai par une réflexion sur les perspectives à moyen terme de l'agriculture française.

Les organisations agricoles ont, en 1985, fondé la réflexion de leur congrès sur ce thème et, à partir du constat unanime d'une mutation en marche, elles ont approfondi leurs propositions. Cette démarche s'avère d'autant plus urgente qu'elle est tardive et que, jusqu'à ce jour, comme l'a souligné le centre national des jeunes agriculteurs, nombre de responsables se sont contentés de prôner des politiques, indispensables certes, comme l'aide à l'exportation ou le respect intégral de la préférence communautaire, mais néanmoins insuffisantes pour résoudre certains problèmes tels ceux des surplus et de l'évolution de la production. De telles politiques ne peuvent que retarder les difficultés, sûrement pas les faire disparaître.

Une nouvelle donne apparaît sous l'effet de la nécessité d'équilibrer les marchés et de la volonté de la Communauté européenne de revoir les bases de la politique agricole commune. Née dans une Europe déficitaire, cette P.A.C. a permis le développement des productions et, globalement, l'amélioration de la condition des agriculteurs. Elle a aussi admis dans les faits, sinon inscrit dans les règles, l'organisation duale d'une agriculture dont les principaux bénéficiaires ont été les exploitations et les régions les plus productrices.

Le « Livre vert » tire les conséquences de cette situation et propose une sorte d'officialisation de ce dualisme entre des exploitations performantes ouvertes sur les marchés mondiaux et celles qui seront aidées parce qu'elles ne pourront suivre le rythme de développement. Aujourd'hui, si tout le monde reconnaît qu'il faut la meilleure concordance possible entre ce qui est produit et ce qui peut être vendu, il n'est pas possible d'admettre cette fatalité d'une cassure irrémédiable entre pays, entre régions, entre exploitations, entre agriculteurs.

Mon rapport donne quelques éléments de réflexion sur le rôle des pouvoirs publics, sur l'indispensable intégration sociale des agriculteurs, sur les stratégies de développement alliant capacité de diversification et flexibilité de la production à la recherche de débouchés nouveaux ou de sources de revenus diversifiés.

Il est vrai, comme l'indique encore le centre national des jeunes agriculteurs, que cela suppose de dépasser « certains raisonnements traditionnels ou routiniers ». Mais les agricultrices et les agriculteurs français ont suffisamment montré et montrent encore leurs capacités à prendre en compte un monde dont la rapidité de transformation n'a d'égal que les difficultés d'adaptation que celle-ci entraîne. Nous pouvons donc compter sur la réflexion pour mettre en œuvre les solutions indispensables.

En effet, devant se comporter en entrepreneurs capables de changer de technique et de production, pour optimiser et valoriser au mieux les moyens dont ils disposent, les agriculteurs se trouvent face à des variables qu'ils ne peuvent contrôler que partiellement : les facteurs naturels, les mouvements économiques globaux, les variations internationales des cours et des marchés. Seule la compétence dans la gestion, associée à la compétence technique, leur permettra de redéployer le potentiel dont ils disposent. A la capacité à produire à moindre coût et dans les meilleures conditions économiques et sociales devront s'ajouter celles de s'adapter aux marchés et de réagir rapidement.

M. René André. Très bien !

M. Charles Pistro, rapporteur pour avis. Au-delà de l'expérience la formation initiale et continue leur fournira les outils nécessaires au développement. Au-delà de la solitude du "chef d'entreprise", l'intégration dans des structures collectives ou collégiales de production et de commercialisation leur assurera les ressources indispensables pour atteindre un niveau acceptable. Au-delà de la retraite à soixante ans le rajeunissement et l'ouverture de l'agriculture à de nouveaux venus facilitera sans aucun doute les innovations et le brassage des hommes, donc des idées.

La France a besoin non seulement d'une agriculture forte, mais aussi d'agriculteurs heureux et fiers de leur condition. Il sera difficile d'atteindre cet objectif, mais le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, peut y aider. C'est la raison essentielle pour laquelle les commissaires de la production et des échanges ont voté les crédits de votre budget. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Benetière, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, en mai 1982, un groupe de travail a été mis en place par le commissaire général au Plan dans le cadre des travaux préparatoires au 9^e Plan. Il était chargé d'étudier les facteurs qui influenceront l'évolution à long terme - dix, quinze ans - de notre agriculture. Le commissaire général avait notamment demandé à ce groupe de prendre en compte les perspectives en matière de demandes et de marchés, l'évolution de la population active et de la structure des exploitations agricoles, la mise en œuvre des nouvelles technologies.

Au terme d'une analyse perspicace qui reste à notre avis d'une grande actualité, le groupe a présenté trois séries de conclusions.

Il a d'abord souligné que l'apport de l'agriculture et de l'agro-alimentaire à l'équilibre de nos comptes extérieurs sera de plus en plus nécessaire, mais aussi de plus en plus difficile, compte tenu de la montée des concurrences entre grands pays agricoles et de la progression limitée de la demande alimentaire solvable, en raison des difficultés que connaissent les pays de la faim. En tenant ces propos, monsieur le ministre, je n'oublie pas que vous êtes le président en exercice du conseil mondial de l'alimentation et que vous vous efforcez d'accroître la portée de l'aide alimentaire internationale.

Il a ensuite conclu que le maintien d'un nombre maximum d'emplois dans le secteur agro-alimentaire suppose « une politique adaptée d'installation mais aussi une politique visant à améliorer les performances de l'ensemble des exploitants, c'est-à-dire reposant notamment sur l'adaptation au marché, sur un effort accru de recherche, de formation, de développement, de gestion, ainsi que d'investissements collectifs, tous secteurs dans lesquels les efforts doivent être à la fois accrus et élargis ».

Ce groupe de travail a également souligné que les deux objectifs de consolidation de nos positions à l'exportation et de maintien de l'emploi exigent le dégagement de moyens financiers suffisants émanant de la collectivité, ainsi que des efforts de transparence et de redistribution interne au sein du monde agricole.

C'est dans le cadre de cette analyse, qui prend en compte à la fois la contrainte de marché et les efforts que doivent mettre en œuvre la collectivité et les agriculteurs eux-mêmes pour améliorer l'efficacité de notre potentiel agricole et agro-alimentaire, que mon rapport écrit a été rédigé.

Au cours de cette brève présentation, je formulerai, après avoir rappelé que les hypothèses limitées retenues en matière de débouchés par ce groupe de travail se sont malheureusement confirmées, quelques commentaires sur l'évolution du budget d'équipement de l'agriculture.

En termes de marché, il nous faut garder à l'esprit le fait que l'Europe est devenue - situation radicalement différente de celle des années 1960 - un grand exportateur et qu'elle devra prendre de plus en plus en compte l'état actuel et l'évolution prévisible de la demande alimentaire mondiale pour déterminer sa politique agricole.

En effet, l'Europe a dépassé le stade de l'autoapprovisionnement dans de très nombreux secteurs et elle est devenue le deuxième exportateur mondial de produits agri-

coïnes, occupant même le premier rang pour les produits laitiers et pour le sucre, productions caractérisées par de larges excédents sur le marché international. Il ne faut pas pour autant que, dans sa volonté de réduire les excédents structurels, la Communauté sacrifie sa vocation exportatrice. Elle doit, au contraire, la confirmer, quels que soient les moyens de pression et de change exercés par nos principaux concurrents, au premier rang desquels figurent les Etats-Unis...

M. René André. Et la Nouvelle-Zélande ?

M. Jean-Jacques Benetière ... qui ont décidé de mener, au sein du G.A.T.T., une nouvelle guérilla contre la P.A.C. et le mécanisme des restitutions, au moment même où ils demandent un nouveau round de négociations multilatérales.

Pour être compatible avec les caractéristiques structurelles de l'agriculture européenne qui sont profondément différentes de celles des grandes agricultures de type extensif, cette volonté exportatrice exige à la fois des garanties en matière de politique des prix et la mise en œuvre d'une politique durable de restructuration et de modernisation, prise en charge par la collectivité. Mais, compte tenu de la faiblesse de l'action structurelle dans la politique agricole commune depuis l'origine, la section "orientation" ne recouvre que 5 p. 100 des crédits du F.E.O.G.A. au lieu des 25 p. 100 prévus au départ. Les aides nationales à la recherche, à la formation et à l'investissement constituent donc un enjeu déterminant pour le renforcement de l'efficacité de notre secteur agro-alimentaire qui a dégagé un excédent de 30 milliards de francs en 1984.

A cet égard, il nous semble utile de souligner la façon dont l'Etat français, comme la plupart des autres pays du monde industrialisé, aide son agriculture, et d'apprécier le bilan de l'évolution de cette politique d'aide entre 1980 et 1986.

Avant de procéder aux comparaisons, il convient de rappeler la répartition des dotations entre les principaux postes de crédits qui interviennent dans les concours alloués par l'Etat à l'agriculture pour un total de 113,65 milliards de francs pour 1986. Ainsi, le financement extraprofessionnel du B.A.P.S.A. s'élève à 45 milliards de francs, soit près de 40 p. 100 de l'ensemble, alors que les versements à la C.E.E. consacrés à des dépenses agricoles, essentiellement pour le soutien de marchés, représentent 30,5 milliards de francs, soit 27 p. 100. Il ne reste donc qu'un tiers des crédits pour financer à la fois les dépenses concernant le milieu rural - adductions d'eau et fonctionnement des services de l'administration, par exemple - et celles relatives à la modernisation de l'agriculture et de la forêt. Dans ce dernier chapitre il semble que, même en incluant les dotations pour les bonifications d'intérêt et les investissements de type collectif tendant à adapter l'appareil de production, les crédits publics affectés à la modernisation de l'agro-alimentaire représentent moins de 15 milliards de francs.

Bien qu'il soit difficile de procéder à des comparaisons internationales d'aides publiques à l'agriculture, il semble bien que l'Etat français, s'il participe largement au financement de la protection sociale du monde agricole et rural relevant du B.A.P.S.A., se situe à un niveau médiocre pour ce qui concerne les dépenses de recherche, de formation et d'aide à l'investissement. C'est du moins ce qui ressort d'une étude réalisée, à la demande de la Commission des communautés européennes, par un bureau d'experts indépendants et qui porte sur la période 1975-1980. Si la France se situait, en 1980, à un rang satisfaisant pour les aides à l'installation des jeunes et à la cessation d'activité, elle était très mal placée pour la formation professionnelle et l'amélioration du potentiel de production des exploitations.

Ce constat des insuffisances de la politique d'aide à la préparation de l'avenir et à la modernisation de l'agriculture est confirmé par une étude réalisée, pour le compte du ministère de l'agriculture, par son bureau chargé de la rationalisation des choix budgétaires et par la société d'études pour le développement économique et social. Elle montre que le montant des crédits publics consacrés aux investissements productifs, rapporté au nombre d'exploitations à temps complet, fait apparaître que les aides à la modernisation des exploitations sont inférieures de moitié à celles qu'y affectent les Pays-Bas.

Une meilleure prise en compte de la préparation de l'avenir a permis, depuis 1981, de combler une partie du retard, notamment en matière de recherche et de formation

des hommes. Il est ainsi intéressant de relever que, pour ce qui concerne les autorisations de programme, l'ensemble des dépenses publiques consacrées aux investissements intellectuels en agriculture, c'est-à-dire à l'enseignement, à la formation professionnelle et à la recherche, est passé de 382 millions de francs en 1981 à 673 millions de francs pour 1986 dans le budget d'équipement du ministère de l'agriculture. La part de ce poste dans le budget d'équipement a donc été portée de 10 p. 100 à 19,4 p. 100.

Le développement spectaculaire des actions entreprises en liaison avec le ministère de la recherche en 1986, dans le cadre du programme pluriannuel de recherche et de développement technologique en industrie agro-alimentaire, permettra de consacrer 180 millions de francs au programme "Aliment 2000".

Les crédits consacrés à la forêt et à la filière bois ont également connu une progression remarquable pendant la période 1981-1986 et il faut s'en féliciter compte tenu de l'insuffisante valorisation actuelle de notre potentiel forestier.

En 1986, en revanche, la réduction des crédits allant, par le biais de la prime d'orientation agricole et du fonds d'intervention stratégique, aux industries agro-alimentaires risqué, avant que le dispositif prévoyant une baisse du prélèvement sur les bénéficiaires réinvestis ait atteint son plein effet, d'allonger exagérément les délais d'instruction des dossiers et d'affectation des aides aux entreprises.

Il nous semble donc très souhaitable de réexaminer les critères d'attribution dans le sens d'une plus grande sélectivité, en prenant en considération les difficultés et les contraintes qui pèsent sur les entreprises, notamment coopératives, situées au stade de la collecte et de la première transformation et auprès desquelles les producteurs agricoles sont parfois largement endettés, afin de leur permettre de se moderniser et de réaliser les gains de productivité indispensables à l'amélioration de leur compétitivité.

Le choix volontariste, effectué par le Gouvernement dans la loi de finances pour 1986, de maîtriser les dépenses publiques pour vaincre l'inflation, et de réduire les prélèvements sur les entreprises et les particuliers, a évidemment des répercussions sur le volume des crédits affectés aux titres IV, V et VI du budget de l'agriculture.

Cette observation me conduit à m'interroger sur les conséquences, pour la politique de recherche, de formation et d'équipement dans le secteur agricole et le monde rural, qu'aurait la mise en œuvre d'une politique néo-libérale prônant la réduction massive des dépenses publiques, c'est-à-dire, pour l'essentiel, des crédits figurant dans le budget de l'agriculture au titre IV et au titre VI. Cette question se pose non seulement pour les agriculteurs et pour leurs organisations, mais aussi pour les pouvoirs publics et pour la société tout entière.

L'alignement des prix agricoles communautaires sur ceux du marché mondial à Bruxelles, le freinage brutal de la politique d'aide à la modernisation de l'agriculture française et le démantèlement du groupe Crédit agricole aurait des effets inéluctables. Seule une infime minorité d'exploitations agricoles pourrait se maintenir à terme et, dans l'immédiat, la plupart des agriculteurs français, et sans doute européens, verraient leurs revenus chuter fortement, ceux qui sont endettés se retrouvant en situation immédiate de faillite.

En réalité, la triple évolution envisagée de baisse des prix, de réduction des aides et de financement au taux du marché ne réussira sans doute pas mieux en France qu'elle n'a réussi aux Etats-Unis où le Congrès s'oppose fortement au projet initial de *Farm Bill* déposé par l'administration Reagan. Mais il est également évident qu'une politique reaganienne, même atténuée, causerait en France et en Europe beaucoup plus de dégâts qu'aux Etats-Unis, compte tenu des différences de structures et de prix de revient, au moins pour ce qui concerne les productions végétales. C'est d'ailleurs pour prendre la place des producteurs européens sur les marchés internationaux que le Gouvernement américain propose de supprimer les subventions à l'agriculture.

Une fois la réponse évidemment négative et ferme donnée à nos concurrents américains, il reste à définir ce que peut devenir la politique agricole française et européenne. Tant au niveau communautaire qu'à l'échelon national, il convient, en raison à la fois de l'évolution des marchés internationaux et de la volonté de maîtriser les dépenses publiques, de gérer au mieux, dans le secteur agricole comme dans les autres

domaines, les ressources collectives procurées par l'impôt. Encore faut-il qu'un compromis puisse être trouvé qui permette de maîtriser la dépense agricole et d'accompagner la mutation d'un secteur agro-alimentaire qui emploie entre 8 et 18 p. 100 des actifs selon que l'on prend en compte ou non la totalité de la filière agro-alimentaire, et dont dépend l'avenir de grandes régions du territoire national.

Ce compromis exige une double prise de conscience : l'une relevant du monde agricole, et certains débats qui ont eu lieu en 1985 au centre des jeunes agriculteurs, à l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et à la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du Crédit agricole montrent que l'approche corporatiste et la défense des seules spécificités peuvent être dépassées, l'autre impliquant la collectivité nationale et les pouvoirs publics qui doivent faire un choix de société.

Entre l'administration du secteur agricole dans le cadre des avantages acquis et le laisser-faire du libéralisme à la mode, il existe une voie à la fois périlleuse et nécessaire qui consiste à prendre en compte l'avenir de l'agriculture dans la société française et européenne pour gérer le présent.

A cet égard, il est regrettable que le contrat de plan un moment envisagé dans le 9^e Plan entre le secteur agro-alimentaire et l'Etat n'ait pas eu de suite. En établissant plus de solidarité dans le financement du régime social agricole eu égard au régime général, en faisant des choix sélectifs en termes de politique de revenus - prix et soutien de marchés corrigés par la coresponsabilité, aides de fonctionnement et de modernisation réservées aux petits et moyens exploitants qui s'agrandissent et à ceux qui s'installent, fiscalité moderne et simplifiée plus équitable - il serait possible, à dépense budgétaire constante, de faire mieux à l'avenir pour la modernisation de l'agriculture française. Des réformes ont été engagées et des procédures nouvelles mises en place depuis 1981. Elles concernent notamment la fiscalité, la politique d'installation et de formation et les agriculteurs en difficulté. Des débats sont en cours à Bruxelles sur les politiques de prix et de revenus. Les caractéristiques de l'agriculture et le devenir rural de la société française dans vingt ans dépendront largement des choix qui seront faits ou refusés dans les prochains mois et les prochaines années. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon rapport écrit contient l'analyse des crédits dont bénéficiera l'agriculture en 1986 - mon collègue M. Bénétière vient de les rappeler.

Le budget de l'Etat est marqué, on l'a dit avant moi, du sceau de la rigueur et le projet de budget du ministère de l'agriculture en porte l'empreinte comme celui des autres départements ministériels.

Pour autant, nous avons regretté à la commission de la production et des échanges que les aides aux industries agro-alimentaires ne soient pas plus soutenues étant donné l'importance des exportations de ce secteur dans notre commerce extérieur. En revanche, nous avons apprécié l'effort pour la recherche et les crédits substantiels pour le respect des contrats de plan Etat-régions-départements.

Permettez-moi de vous poser tout de suite quatre questions précises, monsieur le ministre de l'agriculture.

La bonification des prêts « jeunes agriculteurs » n'est pas suffisante pour être encore attractive : ne pourrait-on pas allonger la durée de remboursement du prêt s'il n'est pas possible d'obtenir une diminution du taux d'intérêt ?

Deuxième question : les prix de la viande bovine se situent en dessous du prix de revient, et la restructuration laitière entraîne des répercussions inévitables. L'intervention sur carcasse entière ne pourrait-elle se poursuivre pour maintenir les cours ?

Troisième question : les prix de la pomme de terre se situent à un niveau catastrophique - il faut 800 kilos de pommes de terre pour acheter une fourche à fumier ! Le relevement de la grille à 40 millimètres au lieu de 35 ne peut-il être envisagé rapidement ?

Enfin, dernière question : la transformation complémentaire des betteraves et céréales en carburant peut être une solution à la recherche de productions. Où en sont les recherches pour réduire les coûts ? Où en sont les projets ? Quelles sont les formules juridiques de mise en place ?

Mais je souhaiterais surtout, dans mon intervention, retracer brièvement l'évolution de l'agriculture française depuis quelques années puis montrer que, grâce notamment à la modernisation du cadre juridique réalisée au cours de la présente législature, les agriculteurs français sont davantage préparés à affronter les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la population agricole commune.

L'évolution démographique se caractérise par un vieillissement et une diminution de la population active agricole. Afin de maintenir en vie le plus grand nombre d'exploitations viables, il a été mis en œuvre une politique vigoureuse en faveur de l'installation, avec notamment le doublement de la D.J.A., la dotation aux jeunes agriculteurs des abatements fiscaux et des réductions de cotisations sociales pour les jeunes agriculteurs. De même, l'aménagement du volet foncier de la loi d'orientation de 1980 doit permettre de lutter contre la tendance naturelle à l'agrandissement des exploitations déjà les plus importantes et faciliter ainsi l'installation ou l'agrandissement des exploitations petites et moyennes.

La protection sociale des agriculteurs a également été améliorée depuis 1981 grâce à un relèvement sensible de la plupart des prestations et à une meilleure répartition des cotisations entre agriculteurs. Il convient, à cet égard, de se féliciter que les exploitants agricoles se voient enfin reconnaître la possibilité de prendre leur retraite avant soixante-cinq ans.

Le projet de loi qui va être déposé devant le Parlement propose un abaissement progressif de l'âge de la retraite de soixante-cinq à soixante ans sur une période de cinq ans. Compte tenu de la situation démographique du régime agricole, l'Etat assurera un quart du solde à financer.

Sur le plan économique, on observe la poursuite de l'essor de la production agricole grâce à de meilleurs rendements. Cet essor ne s'est pourtant pas accompagné d'un recours accru aux consommations intermédiaires : ces dernières ont en effet augmenté en volume de seulement 3 p. 100 entre 1981 et 1984, tandis que la production finale agricole progressait de plus de 10 p. 100 au cours de la même période, ce qui traduit les efforts d'économies déployés par les exploitants et montre les gains de productivité que peut réaliser notre agriculture. S'agissant des prix, on relève une croissance plus modérée des prix agricoles que de l'indice général des prix, ce qui souligne la contribution de l'agriculture à la politique de désinflation.

Cette évolution n'a pas permis de réduire sensiblement le ciseau des prix, c'est-à-dire l'écart entre le prix des consommations intermédiaires, dont le contenu en importations dépasse 30 p. 100, et celui des produits agricoles.

Pourtant, le revenu agricole a évolué plus favorablement - M. Tavernier l'a rappelé - qu'au cours de la période précédente, grâce aux gains de productivité : on constate, en effet, que le pouvoir d'achat du revenu brut moyen par exploitation a progressé de 13 p. 100 entre 1981 et 1984, alors qu'il avait baissé de 10 p. 100 entre 1976 et 1980 et même de 17 p. 100 entre 1973 et 1980. Mais le rattrapage n'est pas encore réalisé, d'autant que les perspectives d'évolution du revenu agricole pour 1985 ne semblent pas être positives. En outre, de profondes disparités subsistent selon les exploitations, les orientations et les départements. Le secteur de l'élevage est ainsi confronté à une situation très difficile.

Le secteur agro-alimentaire contribue également d'une manière déterminante au rééquilibrage de notre commerce extérieur. En 1984, l'excédent de la balance commerciale agro-alimentaire a atteint un nouveau record, s'élevant à 29,8 milliards de francs, soit une augmentation de 17,3 p. 100. Sur le plan sectoriel, on observe un renforcement des secteurs excédentaires et une aggravation des principaux postes déficitaires.

Sur le plan géographique, nos échanges de produits agro-alimentaires ont été marqués par une progression sensible - puisqu'elle s'est élevée à 13 p. 100 - de notre excédent vis-à-vis de la Communauté économique européenne et par un net redressement de l'équilibre à l'égard des pays tiers.

J'évoquerai maintenant la modernisation du cadre juridique existant.

La création d'offices par produit, qui fut tant décriée à l'origine, semble désormais admise par tous sans que l'étatisation redoutée ne se réalise puisque les interprofessions jouent pleinement leur rôle au sein des filières ainsi mises en place.

Les offices ont contribué à renforcer l'organisation des producteurs par une mise en marché regroupé et à améliorer la connaissance des marchés et leur fonctionnement. Ils ont permis ainsi de faire face aux crises sectorielles en intervenant plus rapidement et plus efficacement.

Les offices ont par conséquent contribué à renforcer l'efficacité économique des filières et à assurer la cohérence des actions conduites.

La décentralisation a, par ailleurs, élargi le pouvoir de décision et la capacité d'intervention des collectivités locales en matière agricole et plus spécialement en matière d'aménagement rural et foncier.

La réforme de la planification a davantage associé les régions aux choix les concernant et accordé plus de place aux procédures contractuelles entre l'Etat, les collectivités locales et les divers partenaires économiques et sociaux et a assuré une meilleure liaison entre le Plan et le budget. On ne peut, sur ce dernier point, que se féliciter des efforts de redéploiement budgétaire effectués par le ministère de l'agriculture pour assurer le respect des actions prioritaires du 9^e Plan.

La loi relative au contrôle des structures et au statut du fermage tend, dans un premier volet, à adapter la législation sur les cumuls à l'objectif prioritaire de l'installation de jeunes agriculteurs compétents sur des exploitations viables en freinant l'agrandissement des plus grandes au profit du développement des moyennes et des petites. Dans un second volet relatif au statut du fermage et du métayage, elle précise le champ d'application du statut, renforce l'autonomie du preneur sur l'exploitation, en ce qui concerne la mise en valeur du fonds et modifie les modalités d'établissement de l'état des lieux et du calcul de l'indemnité due au preneur sortant. Elle précise, en outre, les conditions dans lesquelles le propriétaire peut exercer son droit de reprise et facilite la conversion du métayage en fermage lorsque le preneur le souhaite.

De même, la politique de la montagne, dont la loi du 9 janvier 1985 constitue la charte, doit contribuer à maintenir la population locale en lui permettant d'acquiescer les moyens et la maîtrise de son développement en vue d'établir la parité des revenus et des conditions de vie.

L'agriculture de montagne, reconnue d'intérêt général, doit voir son développement favorisé par une extension du rôle des S.A.F.E.R., une réforme de la procédure de mise en valeur des terres incultes ou sous-exploitées, un élargissement du champ d'activité des associations foncières pastorales, une adaptation de la procédure de remboursement-aménagement, une extension des possibilités d'intervention des coopératives d'utilisation de matériel agricole, les C.U.M.A., la création d'un label « montagne » et la protection des noms de produits évoquant la montagne.

En matière touristique, la loi établit un cadre régissant les relations contractuelles entre les collectivités locales et les aménageurs et précise les conditions d'organisation des services de remontées mécaniques ainsi que des pistes de ski. Dans le domaine social, la notion de pluriactivité et de travail saisonnier est prise en compte. Pour faciliter l'aménagement et la protection de l'espace montagnard, les modalités de gestion des biens sectionnaux et des biens indivis des communes sont refondues, tandis que les règles d'urbanisme, et notamment la procédure des unités touristiques nouvelles, sont adaptées.

Enfin, les moyens économiques et financiers des collectivités territoriales sont renforcés grâce à la possibilité pour les communes d'instituer une redevance pour l'entretien des pistes de ski nordique, à la généralisation de la taxe communale sur la vente des titres de transport de remontées mécaniques, à la création d'une taxe complémentaire au profit des départements et à l'aménagement de la procédure de gestion des quotas d'énergie de réserve sur les chutes hydro-électriques.

Mais le métier d'agriculteur fait appel à des connaissances de plus en plus larges et variées : l'apprentissage et l'application commandent le succès de l'entreprise agricole. C'est pourquoi deux lois sont intervenues pour définir les objectifs

et les missions à assigner à un enseignement agricole modernisé. Parallèlement, l'enseignement, la recherche et le développement agricoles bénéficiaient de dotations budgétaires substantiellement augmentées. De même, le cadre juridique de l'exploitation agricole a été rénové avec le vote de la loi relative à l'exploitation agricole à responsabilité limitée qui permet de distinguer le capital d'exploitation du patrimoine familial, de mieux définir le statut de chacune des personnes travaillant sur l'exploitation et de faire partiellement appel aux capitaux extérieurs.

L'ouverture de l'agriculture aux autres secteurs de l'économie et aux marchés extérieurs exigeait par ailleurs le développement d'un système fiscal moderne assis sur le revenu de l'exploitation. Des dispositions contenues dans les lois de finances pour 1984 et 1985 ont permis de mettre en ordre les régimes d'imposition au bénéfice réel, de prendre en compte les spécificités de l'agriculture et d'aménager le forfait collectif.

Il convient enfin de rappeler le projet de loi relatif à la gestion, à la valorisation et à la protection de la forêt, qui a fait l'objet d'un accord en commission mixte paritaire hier, et qui permettra d'améliorer la mise en valeur de notre patrimoine forestier en agissant à la fois sur l'organisation et la gestion des forêts et sur la répartition de l'espace forestier et d'assurer une meilleure protection de ce patrimoine.

Monsieur le ministre, le rappel des principaux textes agricoles adoptés au cours de la législature, même s'il ne constitue que l'aspect législatif de la politique agricole menée depuis 1981, permet de mieux apprécier le chemin parcouru, et, à l'heure du bilan, nous pouvons être fiers d'avoir participé à la modernisation d'un secteur de production essentiel pour notre économie.

Ma conclusion portera sur les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la politique agricole commune.

En dépit des améliorations, que je viens de rappeler, nombre d'agriculteurs sont inquiets face aux perspectives d'avenir qui se dessinent à Bruxelles.

En effet, le succès même de la politique agricole commune s'est traduit pour un certain nombre de produits par le développement d'exédents dont le coût de stockage et d'écoulement a entraîné des mesures de limitation de production ou de quantités garanties prises au coup par coup sans vision d'ensemble. Même si quelques améliorations ont été apportées, avec notamment la réforme de l'organisation du marché des fruits et légumes et du marché du vin ou avec le démantèlement des montants compensatoires monétaires, de nombreux problèmes demeurent, qu'il s'agisse des produits de substitution aux céréales, des matières grasses végétales ou de l'absence d'une véritable politique de l'exportation. En outre, les perspectives de développement offertes à l'agriculture européenne par le « livre vert » soulèvent plus d'interrogations qu'elles ne fournissent de réponses.

Comme il n'est plus envisageable de produire n'importe quel produit agricole à des prix garantis pour des quantités illimitées, il est indispensable de diversifier les productions et de produire mieux et à un moindre coût. L'essor de l'agriculture comme la croissance du revenu agricole proviendront en effet de moins en moins d'une extension des volumes de production mais seront assurés par la diversification et par un plus grand gain par unité produite. La diminution des charges d'exploitation devient dans cette perspective un facteur déterminant de la croissance non plus des recettes mais de la valeur ajoutée.

On ne peut à cet égard que se féliciter de la priorité accordée à la formation, à la recherche agronomique et au développement agricole. Mais cette politique de réduction des coûts de production ne peut être purement nationale et doit par conséquent être conduite à l'échelle communautaire, ce qui exige que la politique agricole commune sorte d'une optique limitée au marché pour aborder l'ensemble du processus de production. En effet, actuellement, les prix de vente sont européens mais les coûts de production sont nationaux. Les agriculteurs nous le rappellent sans cesse.

À côté de la valorisation de l'amont, il existe également une autre perspective de développement qui porte sur l'aval, c'est-à-dire la transformation et la commercialisation, et qui passe par la recherche et les biotechnologies. Ces nouveaux secteurs qui s'ouvrent à l'agriculture apparaissent en effet susceptibles de bénéficier d'une forte croissance.

Ces deux voies méritent à mon sens d'être privilégiées si l'on entend sortir de la logique de l'intensification et adapter le développement de notre secteur agro-alimentaire au nouveau contexte européen et mondial. Il s'agit maintenant de passer du « produire plus » au « produire mieux » par un recours plus raisonné aux consommations intermédiaires et par une réduction des coûts de production, ainsi que par le développement de la recherche appliquée dans les secteurs de pointe.

Messieurs les ministres, le rappel de l'œuvre particulièrement importante accomplie pendant cette législature en faveur de l'agriculture et des agriculteurs, votre détermination nous n'en doutons pas de faire le maximum pour résoudre les principaux problèmes que vous ont conduits la majorité de la commission de la production et des échanges à émettre un avis favorable à l'adoption des dépenses en capital inscrites au projet de budget de 1986 du ministère de l'agriculture. Permettez-moi d'exprimer à titre personnel le souhait que vous puissiez le mettre en œuvre en 1986. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Loncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. François Loncle, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, du point de vue international, le budget du ministère de l'agriculture pour 1986 comporte à notre avis trois caractéristiques.

Premièrement, une plus grande sélectivité et une décentralisation au niveau régional des aides à l'industrie agro-alimentaire, secteur clé de l'exportation.

Deuxièmement, la définition des mesures d'accompagnement de l'élargissement de la Communauté européenne au bénéfice de l'agriculture française. Ces mesures constituent l'une des quatre priorités du ministère pour 1986.

Troisièmement, la volonté d'améliorer les mécanismes de l'aide alimentaire aux pays en voie de développement.

Sur les deux derniers points, vous renvoyant au rapport écrit, je serai bref.

En ce moment même, Mme Lalunnière est entendue par la commission des affaires étrangères en vue du débat de ratification sur l'élargissement qui interviendra à l'Assemblée, le 21 novembre. Sur ce sujet comme sur l'aide au tiers monde - chapitres abordés hier au cours de la discussion du budget des relations extérieures - je résumerai notre appréciation en une phrase : La France, le Gouvernement français tient tous ses engagements et trouve sa voie dans un juste équilibre entre l'esprit communautaire, la solidarité et la défense de nos agriculteurs, de l'avenir de notre agriculture.

S'agissant de la production agricole et des industries agro-alimentaires, le rapport pour avis de la commission des affaires étrangères détaille les résultats de notre commerce extérieur pour nos produits. M. Roland Huguet a donné les chiffres de l'excédent. La France est, derrière les Etats-Unis, le deuxième exportateur mondial des produits de l'agriculture. Depuis dix ans, les exportations agro-alimentaires françaises se développent plus vite que l'ensemble du commerce mondial. Parce qu'il faut accroître nos efforts dans l'avenir, améliorer nos résultats, concourir encore mieux au redressement de notre balance commerciale, vous me permettez d'insister sur certains postes déficitaires : celui des viandes, même si le déficit s'est réduit de 21 p. 100 ; celui des tabacs qui a enregistré un déficit de 4 milliards de francs en 1984, soit une progression de 26,3 p. 100 ; celui des légumes et des fruits tropicaux - café, thé, cacao, épices - produits dont l'importation équivaut à seize Airbus A 310. Il y a là de gains possibles. Le développement de l'exportation de nos produits agricoles doit encore progresser en dehors de la Communauté, puisque celle-ci assure 94,5 p. 100 de l'excédent total. L'industrie agro-alimentaire doit devenir un secteur de pointe, y compris sur le plan de la recherche puisque, aujourd'hui, dans ce domaine, la biologie se conjugue à la technique.

La France a la volonté de favoriser nos exportations. Les actions engagées, notamment par l'intermédiaire du fonds d'intervention stratégique et du Codex-agro, le comité de développement extérieur agro-alimentaire, tendent à consolider et à accroître nos exportations de produits de haute valeur ajoutée.

Pour la campagne 1985-1986, le président de la fédération française des coopératives de céréales prévoyait ces jours derniers que les exportations se situeraient à 30 millions de tonnes, dont 17,5 à 18 millions de tonnes de blé. Il notait une nette accélération des achats soviétiques, qui devraient atteindre 4 millions de tonnes pour le blé.

Les perspectives sont bonnes parce que notre bilan est bon. Vos initiatives récentes vont dans le bon sens, monsieur le ministre. Il en est ainsi du programme prioritaire pour 1986-1988, baptisé « Aliments 2000 », que vous venez de présenter avec M. Curien, votre collègue, ministre de la recherche et de la technologie.

Ce programme vise à répondre à trois défis auxquels le secteur agro-alimentaire se doit de faire face.

Premièrement, les industries agro-alimentaires sont confrontées à l'émergence de technologies nouvelles. Il faut parvenir à une véritable mutation des filières déjà industrialisées et à une industrialisation de celles qui le sont moins. Seuls la recherche, le développement et la formation peuvent garantir le succès.

Deuxièmement, la mondialisation du marché et sa saturation sont une réalité qu'il faut vite prendre en compte. Il convient donc de se préoccuper davantage des débouchés, des problèmes d'adaptation qualitative de la production.

Troisièmement, les comportements alimentaires des Français ont beaucoup changé ces dernières années. Cela entraîne des évolutions considérables des filières économiques.

La volonté nationale existe, c'est évident, mais il faut impérativement un relais régional. Dans la plupart des régions françaises, la décentralisation, la procédure des contrats de Plan, les aides régionales et les fonds spécialisés doivent impulser la vocation agricole et exportatrice de notre pays. Dans certaines d'entre elles, c'est encore loin d'être le cas.

Il conviendrait de supprimer les aides directes et de les remplacer par des prêts à conditions favorables, tandis que les actions des fonds spécialisés - fonds de garantie régional, fonds régional d'incitation à l'exportation - devraient être amplifiées. En résumé : oui à la maîtrise des dépenses publiques, non à la banalisation en matière agro-alimentaire, tant notre vocation en ce domaine doit être encouragée.

Cela me permet, en conclusion, d'alerter l'ensemble du monde agricole et tous nos concitoyens concernés par le développement sur les risques que ferait peser le libéralisme en agriculture.

Il faut, certes, mieux définir le rôle de l'Etat dans l'économie et faire preuve de plus de rigueur et d'efficacité dans l'attribution des aides, mais sacrifier à la mode libérale, au vent du libéralisme échevelé, serait folie en agriculture, retour à la loi de la jungle et, finalement, régression.

Mes chers collègues, conformément au vote émis en commission, je souhaite que nous adoptions le projet de budget de l'agriculture pour 1986. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Couillet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, au terme d'une législature dont l'avenement avait soulevé beaucoup d'espoir, y compris dans les campagnes, je crois utile de réfléchir au chemin parcouru pour porter la protection sociale des agriculteurs au niveau de celle des autres travailleurs.

En 1981, le décalage est considérable. Les agricultrices n'ont pas de droits propres à la retraite, elles ne peuvent bénéficier d'une pension d'invalidité, et elles viennent tout juste d'obtenir une amorce de congé de maternité. Quand aux agriculteurs malades, ils n'ont pas droit aux indemnités journalières, et certaines maladies professionnelles ne sont pas reconnues.

Les pensions de retraite sont, hélas ! bien plus faibles que celles des ressortissants du régime général.

Les agriculteurs étaient donc en droit d'attendre des initiatives sociales novatrices.

Certes, depuis 1981, quelques progrès ont marqué la protection existante, d'ailleurs remis en cause par certains reculs, mais nous n'avons enregistré dans ce domaine aucune innovation fondamentale.

Examinons ces progrès

Dans le domaine des retraites, une revalorisation intervient dès le mois d'août 1981 à titre de rattrapage, vers l'harmonisation dont le principe a été retenu par la loi de 1980. Au début de 1982, l'actif successoral ouvrant la possibilité de remboursement du F.N.S. est relevé. Dans les autres domaines, c'est la suppression du ticket modérateur, la prise en charge par le régime d'assurance maladie des suites d'accidents, la révision des tableaux des maladies professionnelles, l'allongement du congé de maternité des agricultrices et l'assouplissement des modalités d'attribution de la prestation correspondante. Dans le même temps, apparaît une amorce de modulation des cotisations et de certaines taxes en faveur des petits producteurs.

Puis, avec la rigueur, est venu le temps des reculs.

L'écart concernant le montant des retraites se creuse de nouveau. Entre les agriculteurs cotisant dans la plus basse tranche de revenus et les salariés au S.M.I.C., il passe de 16 p. 100 en 1983 à 37 p. 100 au 1^{er} juillet 1985. Quant aux retraites les plus élevées, elles sont de 47 p. 100 inférieures à celles des salariés qui cotisent au plafond de la sécurité sociale, au lieu de 45 p. 100 en 1983. J'en précise le montant dans mon rapport écrit.

Une cotisation est instituée sur les retraites des doubles actifs, ainsi qu'une taxe sur les contrats d'assurance, circonscrite à une assiette plus raisonnable après une opposition très dure de la profession et de nombreux parlementaires, dont votre rapporteur. Le début de modulation des cotisations et des taxes a été progressivement abandonné. Vous avez d'ailleurs, monsieur le ministre, poursuivi dans cette voie.

D'autres dispositions anti-sociales s'appliquent aux agriculteurs comme aux autres assurés sociaux. Les tarifs de consultation externe dans les établissements hospitaliers sont alignés sur ceux des médecins de ville. Les abattements sur les soins fournis dans les dispensaires sont supprimés. Le ticket modérateur est modifié pour laisser une charge supplémentaire aux malades. La revalorisation des pensions prend du retard sur l'évolution réelle des prix.

Ce qui avait été acquis au début de la législature se trouve ainsi remis en cause sans qu'aucune innovation ne vienne combler les plus grosses lacunes qui marquent la protection sociale des agriculteurs. Je veux en rappeler quelques-unes.

Les agricultrices attendent toujours qu'on reconnaisse leur apport au fonctionnement de l'exploitation. La loi du 11 juillet 1985 relative aux exploitations agricoles à responsabilité limitée est, à cet égard, une occasion perdue. De portée très limitée, elle ne peut concerner qu'une petite minorité d'exploitations. Même pour celles-ci, cette nouvelle formule juridique n'offre pas de statut social satisfaisant aux coexploitantes, faute de dispositions spécifiques.

Cette législature ne marquera donc le statut social des agricultrices d'aucune avancée. Le plus grand nombre d'entre elles restent privées de droits propres à la retraite et exclues des garanties en cas d'invalidité. Le coût de telles mesures demeure le prétexte courant, comme si les règles fixant le cadre de la solidarité nationale, en l'occurrence la loi de 1974 sur la compensation démographique, étaient immuables.

Pour beaucoup, le droit au congé de maternité est inaccessible, car les frais qui restent à la charge de l'exploitation quand elles se font remplacer sont dissuasifs.

D'autres graves inégalités demeurent. Aucun effort n'est fait pour adapter les indemnités journalières aux conditions de travail de l'agricultrice ; elle n'a pas d'assurance-décès, et des différences sensibles demeurent dans les conditions d'attribution des pensions d'invalidité notamment. Les agriculteurs demeurent fortement défavorisés par les conditions d'attribution d'autres prestations telles que l'aide à domicile ou la vaccination antigrippe des personnes âgées.

Par ailleurs, le maintien de la retraite à soixante-cinq ans aggrave un peu plus ces inégalités sociales.

Un projet est enfin annoncé. Or les modalités d'application soulèvent de vives critiques parmi la profession, dont votre rapporteur partage le mécontentement.

Le projet, tel que nous le connaissons, n'est pas acceptable.

Le montant des pensions n'est pas harmonisé, contrairement au principe posé par la loi de 1980. J'ai déjà indiqué que l'écart s'était même accru depuis 1983.

Par ailleurs, les agriculteurs ont aussi bien que les autres retraités droit au repos à partir de soixante ans. Ce serait une mesure de justice que la pénibilité du travail agricole rend

encore plus pressante. Au lieu de cela, vous nous proposez un échelonnement. La retraite à soixante ans serait une réalité en 1990, soit huit ans après les salariés. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

D'autres modalités aggravent encore votre projet.

Le montant maximal de la pension ne sera versé qu'après trente-sept années et demie. Compte tenu de la jeunesse de la protection sociale des agriculteurs et du fait que beaucoup se sont installés assez âgés, il est à craindre que le montant de la pension d'un grand nombre d'entre eux soit fortement diminué. Des dispositions transitoires s'imposent donc pour éviter toute diminution de ce montant qui n'est déjà pas très élevé.

Les conditions de cessation d'activité sont totalement inadaptées aux conditions de l'agriculture. Il est inacceptable d'interdire toute forme d'entraide entre le retraité et ses descendants repreneurs, par exemple. Or c'est ce à quoi aboutit le projet s'il n'y a pas de modification.

Nous devons également tenir compte des difficultés que rencontreront les candidats à la retraite pour céder leur exploitation. Je sais que, sur ce point, un assouplissement est prévu. Selon mes informations, une possibilité de cumul en cas d'impossibilité de céder serait accordée annuellement. Cette mesure ne fait cependant pas le compte.

Les conditions de cessation devraient, au contraire, inciter à l'installation des jeunes. Le cumul devrait notamment être la règle pendant une période définie pour tous ceux qui favorisent l'installation des jeunes en signant un contrat de pré-installation. A cet effet, il me paraît utile de maintenir, sous des formes peut-être à préciser, l'indemnité de départ servie par le fonds d'action sociale d'aménagement des structures agricoles. J'y vois un double intérêt. Ce serait un moyen d'éviter la disparition de certaines exploitations, et de revaloriser le montant de la retraite.

Dans les zones les plus difficiles, et sous certaines conditions de revenus et de superficie, je pense même qu'il faudrait accepter le cumul activité-retraite, car c'est le seul moyen de maintenir une activité à la campagne et de permettre à des retraités de vivre décemment.

Plusieurs autres dispositions ne me paraissent pas bonnes.

Le partage des points retraite pour les coexploitants n'est pas satisfaisant.

Le fonds national de solidarité reste accessible seulement à partir de soixante-cinq ans, ce qui, en raison de la modicité des retraites, risque de dissuader l'agriculteur de prendre sa retraite à soixante ans.

La pension de réversion n'est pas modifiée.

En raison des limites du projet, le financement pose un problème. En effet, selon les chiffres du Gouvernement - le détail figure dans mon rapport écrit - 37,5 millions de francs seraient à la charge de l'Etat, et 112 millions à celle de la profession, ce qui accroîtrait la masse des cotisations de 1 p. 100. Or, si la recette est fixée une fois que la décision est prise, rien ne permet de croire que la dépense sera réalisée. On peut donc craindre que la totalité des recettes ne soient pas consommées alors que l'augmentation de 1 p. 100 des cotisations sera exigée.

Telles sont les raisons pour lesquelles votre rapporteur ne peut accepter le projet tel qu'il se présente actuellement.

Pour terminer, je dirai quelques mots du B.A.P.S.A. projeté dit. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Aucune évolution significative n'est à signaler. Il est en progression de 4,6 p. 100, et les cotisations de 4,5 p. 100 sans l'effet retraite. J'indique au passage que cette hausse des cotisations, modérée par rapport aux années antérieures, aura de plus grandes répercussions puisque le nombre d'exploitations diminue nettement plus vite que les années antérieures.

Il s'agit donc d'un budget de reconduction et d'immobilisme. Dans la situation que connaissent les agriculteurs, ces caractéristiques seraient suffisantes pour justifier son rejet. Les modalités prévues pour abaisser l'âge de la retraite renforcent encore cette position.

Votre rapporteur, qui a suggéré à la commission des finances de surseoir à l'adoption des crédits en attendant de connaître le dispositif proposé par le Gouvernement pour l'abaissement de l'âge de la retraite, ne peut que constater son désaccord sur ce projet de budget et la politique qu'il incarne.

La commission ne l'a cependant pas suivi et a adopté les crédits. Elle vous invite à les accepter à votre tour. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, le budget annexe des prestations sociales agricoles s'insère dans un ensemble de crédits destinés à l'agriculture, qui regroupe, en outre, les crédits du ministère et ceux affectés au soutien des marchés.

Cet ensemble s'élèvera à 113,6 milliards de francs pour 1986, soit une augmentation de 3,9 p. 100.

Malheureusement, cette hausse, vous l'obtenez par le biais de deux artifices qui n'échappent pas à ceux qui analysent votre projet de budget : le transfert du service des alcools qui, jusqu'à cette année, relevait du ministère des finances et qui représente 700 millions de francs, et le transfert de l'allocation aux adultes handicapés, du B.A.P.S.A. aux actions sociales du ministère de l'agriculture.

M. Gérard Gouze. Ce qui est logique !

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Le total des crédits destinés au financement de l'agriculture passera ainsi de 10,6 p. 100 à 10,8 p. 100 des dépenses globales de l'Etat, ce qui, une fois de plus, représente une baisse de 4,4 p. 100 en francs constants pour le financement de l'agriculture.

Ce qui ressort de ce projet, c'est que l'Etat se désengage encore et toujours plus.

M. Gérard Gouze. Cela devrait vous plaire !

M. François Loncle, rapporteur pour avis. Moins d'Etat !

M. Gérard Gouze. Oui, vous réclamez toujours moins d'Etat !

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Ce budget prend le risque de sacrifier des pans entiers de l'agriculture. On constate, en effet, une baisse de 17,6 p. 100 des autorisations de programme en matière d'investissement, de 5,8 p. 100 des crédits de paiement et de 25 p. 100 de la dotation au secteur des industries agro-alimentaires. Certains responsables de l'agriculture ont même dit que c'était l'un des plus mauvais budgets que l'on ait eus depuis des années, le plus sacrifié aussi des budgets de la nation, et qu'il laissait planer un doute sur l'exécution des objectifs du 9^e Plan, déjà bien peu ambitieux pour l'agriculture.

Le B.A.P.S.A. semble bien subir le même mouvement de désengagement de l'Etat. Il s'élèvera à 65 059 millions de francs, soit une progression de 4,68 p. 100. Le seul point positif est que, pour la première fois depuis longtemps, les cotisations et les prestations connaîtront un même taux de progression. Mais tout le monde se rappelle que, pour 1985, nous avons voté un B.A.P.S.A. en augmentation de 7,3 p. 100, et même de 9,8 p. 100 dans le décret d'application, soit 2,5 p. 100 de plus.

Après avoir analysé les dépenses d'intervention sociale inscrites au B.A.P.S.A., la commission n'a pu constater ou déceler des améliorations du système de protection sociale pour les agriculteurs. En réalité, l'évolution des dépenses confirme cette inertie que nous dénonçons.

S'agissant de l'Amexa, les dépenses de maladie s'élèveront à 22,2 milliards de francs, soit une progression de 10,4 p. 100 par rapport à 1985. Cette hausse s'explique par le vieillissement de la population agricole qui entraîne une forte consommation médicale.

En ce qui concerne les prestations familiales, la commission note une baisse de 4,8 p. 100 par rapport à 1985. Toutefois, la baisse de la participation de la caisse nationale d'allocations familiales entraîne fatalement une hausse des cotisations de 4 p. 100, accompagnée d'une augmentation de 8 p. 100 de la part de l'Etat pour ce poste de dépenses. Le montant des crédits affectés aux prestations familiales sera de 5 397 millions de francs, contre 5 660 millions en 1985.

En matière d'assurance vieillesse, la commission note une stabilité des crédits affectés à cette prestation. Cette assurance vieillesse représentera une dépense de 35 697 millions

de francs, contre 34 655 en 1985, soit seulement une hausse de 3 p. 100. Ce sont donc 55 p. 100 des dépenses sociales qui sont consacrés au versement des retraites.

En réalité l'augmentation de 3 p. 100 ne représente pas un accroissement réel des prestations, car elle est obérée par une diminution des crédits affectés au fonds national de solidarité, diminution commencée déjà depuis plusieurs années. Aussi la grande inquiétude de la profession concerne-t-elle ce chapitre. En effet, malgré la loi d'orientation agricole, et je ne fais que répéter les propos que je tenais l'an dernier, aucun rapprochement des retraites agricoles de celles du régime général n'est prévu. Je répète encore une fois que la différence entre le S.M.I.C. et le « minimum » agricole est de 35 p. 100. Elle est de 47 p. 100 entre le plafond de la sécurité sociale et le plafond agricole.

En ce qui concerne les recettes, les cotisations semblent progresser modérément. En fait, ce ralentissement est plus ou moins fictif. Si les cotisations n'augmentent que de 4,7 p. 100, je demeure très sceptique et je maintiens mes réserves quant à ce taux, puisque les années précédentes ont montré que la pratique était contraire aux engagements.

La recette qui connaîtra la plus forte variation est celle de la compensation démographique : elle augmente, en effet, de 17,4 p. 100, contre 9,5 p. 100 en 1985, et représente ainsi une masse globale de 18,5 milliards de francs, contre 15,8 milliards de francs. Il faut bien entendu voir ici le signe d'un désengagement, mais aussi d'une dégradation du rapport entre actifs et retraités chez les agriculteurs.

Mais, monsieur le ministre, avec 17,4 p. 100 de variation en un an, même en tenant compte d'une mise à jour de la grille de répartition, il est permis de se demander s'il n'existe pas une relation avec le financement de l'Etat qui, pour la première fois, diminue sa participation. Cette dernière passe, en effet, de 6,3 milliards à 6 milliards de francs, soit une diminution de 4,84 p. 100.

Il est bien navrant d'avoir à se souvenir que, les années précédentes, cette participation progressait au même titre que les cotisations ! Si cela avait encore été le cas pour 1986, comme on était en droit de le penser, c'est 6,6 milliards de francs que l'Etat aurait dû apporter à ce budget.

La commission s'est aussi préoccupée d'un problème qui ne cesse de s'amplifier : la défaillance de paiement de certains cotisants.

Cela, en réalité, ne fait que traduire l'image inquiétante de notre agriculture et de son environnement social. De 1980 à 1984, les retards enregistrés pour le paiement des cotisations des salariés sont passés de 580 à 831 millions de francs, et ceux des agriculteurs exploitants de 541 millions à 1 082 millions de francs. Cela entraîne, pour la seule année 1984, 136 millions de francs de pénalités pour cause de retard. Ce phénomène inquiétant pose le problème de la couverture sociale de certains exploitants en grande difficulté.

J'en arrive enfin, monsieur le ministre, au projet d'abaisser l'âge de la retraite des agriculteurs qui a été annoncé à la fin de septembre.

Le Gouvernement a donc décidé d'étendre aux travailleurs non salariés de l'agriculture le principe de l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans. Un projet de loi serait, paraît-il, soumis au Parlement avant la fin de cette session et son dispositif s'inspirerait des principes suivants :

L'abaissement de l'âge de la retraite de soixante-cinq à soixante ans serait progressif, année par année, jusqu'en 1990 et la possibilité pour les agriculteurs de prendre leur retraite à soixante ans serait donc effective à partir du 1^{er} janvier 1990 ;

Les modalités de calcul des retraites seraient aménagées et la retraite forfaitaire serait ainsi « proratiée » sur trente-sept ans et demi, comme pour les salariés du régime général, et ces années donneraient droit à la retraite dite « de plein droit » ;

Les possibilités de cumul entre revenu d'activité et avantages de retraite seraient limitées dans des conditions analogues à celles fixées pour les salariés non agricoles ;

Le financement de la mesure, enfin, serait réparti entre la profession et l'Etat.

Cette réforme, que nous avons tous voulue dans son principe, appelle plusieurs observations et soulève des questions qui nous font douter du résultat et redouter ses modalités. En effet, l'augmentation des cotisations sociales,

unilatéralement prévue dans ce projet de B.A.P.S.A., est pour l'instant de 4,5 p. 100. Or, en ajoutant les 115 millions de cotisations supplémentaires que les exploitants devront verser pour financer l'abaissement de l'âge de la retraite, cette augmentation passerait à 5,5 p. 100. On pourrait encore admettre que ce chiffre est supportable pour 1986, mais, d'ici à 1990, l'augmentation serait vraiment trop considérable.

On peut donc se demander, en premier lieu, quels seront les effets des modifications du régime de retraite ainsi prévues sur les exploitants. La faculté de prendre une retraite anticipée sera-t-elle réellement utilisée par les exploitants ? Combien de petits exploitants accepteront de cesser leur activité à soixante-quatre ans, compte tenu de la faiblesse de la retraite et de l'impossibilité d'obtenir le bénéfice du fonds national de solidarité dont il faudra bien, d'ailleurs, modifier les conditions d'attribution avant soixante-cinq ans ? Entre une pension trop peu élevée et la continuation de leur activité, il paraît vraisemblable que nombre d'agriculteurs opteront pour la seconde solution.

Ces questions, de simple bon sens, montrent que les nouvelles règles qui régiront la retraite des agriculteurs n'aboutiront pas systématiquement à des dépenses supplémentaires, dans le cadre du B.A.P.S.A., car elles seront trop peu utilisées. Il est donc possible que la somme des cotisations supplémentaires demandées aux exploitants, et même peut-être une partie des cotisations unilatéralement prévues, soient perçues sans justification. Tout au plus permettront-elles de réaliser des économies sur l'apport fait au B.A.P.S.A. au titre de la solidarité nationale.

Aussi, compte tenu du caractère dissuasif des règles fixées pour l'attribution de la retraite agricole, on peut craindre que le seul effet tangible de cette réforme ne soit la hausse des cotisations et non celle des pensions de retraite. C'est ce paradoxe qui nous déçoit tant, monsieur le ministre.

Je présenterai, en conclusion, les vœux que la commission a examinés et qu'elle a approuvés à l'unanimité.

Le premier vœu concerne la prise en charge par les prestations légales des frais de tutelle, dont le principe a été reconnu par le ministère le 18 juin 1984 dans une réponse à une question écrite de M. Seiflinger. La somme en cause se monte à 22 millions de francs. Le régime général a, depuis longtemps, intégré ces frais dans les prestations légales, alors que pour le monde agricole ils sont toujours financés par l'action sanitaire et sociale.

Deuxième vœu : la prise en charge de la vaccination des personnes âgées de plus de soixante-quinze ans. Cette dépense préventive serait justifiée par les économies à réaliser sur le régime maladie que l'on estime à 15 ou 20 millions de francs.

Troisième vœu : la compensation démographique pour l'aide ménagère aux personnes âgées. C'est celui que nous formulons avec le plus d'insistance. Il concerne la dépense de loin la plus importante des caisses de mutualité sociale agricole en matière d'action sanitaire et sociale, puisqu'elle représentait, en 1984, 140 millions de francs. C'est un problème que nous évoquons tous les ans. Le temps me manque. Aussi me limiterai-je à répéter qu'en agriculture, il y a plus d'un retraité par actif, tandis que, dans le régime général, il y a trois actifs pour un retraité.

En conclusion de ses travaux, la commission a accepté le projet de B.A.P.S.A. de 1986 malgré l'avis négatif de votre rapporteur. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Il n'a pas été assez convaincant !

M. le président. La parole est à M. René André, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. René André, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le projet de B.A.P.S.A. pour 1986 s'élève à un peu plus de 65 milliards de francs, soit une augmentation de 4,63 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Ce budget est aussi caractérisé par un ralentissement de l'augmentation de la cotisation professionnelle : 5,5 p. 100, contre 7,3 p. 100 en 1985. Ce ralentissement doit cependant être apprécié par rapport à l'évolution du revenu agricole.

Selon une étude récente du centre d'études des revenus et des coûts, le revenu agricole a une évolution négative.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il faut être objectif !

M. René André, rapporteur pour avis. Cela signifie donc qu'une fois encore les agriculteurs voient s'accroître leurs difficultés à financer leur régime de protection sociale.

Cela signifie surtout que dans les régions à production laitière essentiellement, à l'heure des quotas laitiers, l'importance sans cesse croissante des charges fixes, dont font partie les charges sociales, n'incite guère les agriculteurs à se reconverter vers d'autres productions que le lait.

Cela signifie aussi, monsieur le ministre, que l'augmentation des cotisations prévue pour 1986 et qui va prendre des proportions importantes dans les années à venir si votre projet de loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite est adopté, doit être appréciée au regard de la politique de limitation de la production.

Celle-ci, en effet, va inexorablement entraîner une diminution de la superficie des terres exploitées donnant lieu à cotisations sociales. Cela suppose donc une augmentation des cotisations sur les hectares productifs, et donc un accroissement des coûts de production qui rendra les agriculteurs moins compétitifs par rapport à leurs concurrents européens.

L'élément positif, à mon avis, du projet de B.A.P.S.A. est la part de la compensation démographique qui progresse très fortement - 17,4 p. 100. Elle concerne, pour l'essentiel, les prestations vieillesse.

Le projet de B.A.P.S.A. pour 1986 n'apporte, en réalité, aucune amélioration à la protection sociale des agriculteurs, si ce n'est, apparemment, l'abaissement progressif de l'âge de la retraite dans des conditions qu'il convient d'examiner.

D'après ce que nous en savons pour le moment, il est à craindre que ce projet n'apporte plus de déceptions que de satisfactions. Il s'articule autour de quatre points : un abaissement progressif de l'âge de la retraite de soixante-cinq à soixante ans, à raison d'une année à partir du 1^{er} janvier 1986 ; de nouvelles modalités de calcul des retraites, qui font appel à la notion de proratisation ; une limitation des possibilités de cumul entre revenu d'activité et avantage de retraite ; enfin, un coût croissant de financement, puisque - et cela est très important - de 317 millions de francs en 1986, il passera à 2 858 millions en 1990 !

Le rapporteur - à titre personnel - a tout lieu de penser que ce texte ne répondra pas à l'attente de la profession.

Si l'on ne peut que se réjouir de la possibilité de prendre la retraite à soixante ans, encore faut-il que ce soit une retraite décente.

M. Gérard Gouzes. C'est contradictoire !

M. René André, rapporteur pour avis. Ce n'est pas le cas, puisque les retraites agricoles sont, à l'heure actuelle, inférieures de 30 à 40 p. 100 aux retraites du régime général.

La première chose à faire - j'allais dire « aurait été », je préfère dire « serait », puisque nous n'avons pas encore examiné ce texte - serait, en application de la loi d'orientation agricole de 1980, de prévoir une revalorisation significative des retraites, ce que, malheureusement, le projet tel que nous le connaissons pour le moment ne semble pas prévoir.

M. Gérard Gouzes. Et comment serait financée cette revalorisation ?

M. Jean-Louis Dumont. Très bonne question !

M. René André, rapporteur pour avis. Avec votre système, un agriculteur pourra sans doute prendre sa retraite à soixante ans, mais il est à craindre qu'il n'aura pas, en réalité, de quoi vivre avec sa retraite.

M. Jean-Louis Dumont. Comme si, en 1979, il en avait les moyens !

M. René André, rapporteur pour avis. Cela deviendra une certitude si l'obligation faite à l'agriculteur désirant prendre sa retraite de cesser toute activité non salariée agricole est maintenue intégralement et si des aménagements significatifs ne sont pas apportés.

Je sais qu'il y a eu sur ce point une évolution et que certains aménagements ont été proposés dans le projet que nous aurons à examiner très prochainement. Je crains malheureusement qu'ils ne soient pas suffisants pour permettre à l'agriculteur d'avoir une retraite décente et qu'en fait on ne lui interdise de prendre sa retraite, puisqu'il sera dans l'obligation de travailler s'il veut continuer à vivre.

M. Gérard Gouzes. Comment financez-vous les retraites ?

M. René André, rapporteur pour avis. Or la retraite agricole, n'était, en moyenne, pour 1984, que de 19 000 francs par an.

M. Jean-Louis Dumont. Elle a été largement augmentée ces dernières années !

M. René André, rapporteur pour avis. Comment voulez-vous qu'avec 19 000 francs par an, un agriculteur puisse vivre ?

Je crains dès lors qu'il n'y ait entre vous et la profession agricole un grave malentendu et que vous ne fassiez, avec ce projet, naître des espoirs qui ne pourront pas se réaliser.

Très vite, je le crains, si vous n'amendez pas votre texte, la profession va se rendre compte que les conditions de l'abaissement de l'âge de la retraite seront telles que les agriculteurs - ainsi que ceux qui m'ont précédé à la tribune l'ont souligné - ne pourront en bénéficier.

Nous aurons à discuter de ce projet.

Vous ne devez pas cependant, monsieur le ministre, vous ne pouvez pas isoler ce problème de l'avancement de l'âge de la retraite de celui de la revalorisation des retraites agricoles et, surtout, du contexte général de la politique sociale, de la politique des structures et de la politique d'aménagement et d'occupation de l'espace.

En disant cela, je m'interroge sur le schéma et sur le coût du financement de votre projet.

Le coût, je l'ai évoqué. Sa progressivité ne peut manquer d'inquiéter mes collègues, quelle que soit leurs opinions. D'un indice 100 en 1986, il passera à 1 250 en 1990, ce qui représentera une augmentation des cotisations professionnelles, pour cette seule mesure d'abaissement de l'âge de la retraite, de 12,5 p. 100 en 1990 ! Etes-vous sûr, monsieur le ministre, que l'évolution du revenu agricole permettra de supporter une telle charge ?

Le schéma de financement est lui aussi inquiétant. Il est fondé pour une part, en effet, sur des économies sur les aides à la cessation d'activités laitières et sur les indemnités annuelles de départ.

Ne craignez-vous pas qu'en même temps que vous créez une charge sociale complémentaire qui risque d'être insupportable pour la profession, vous ne portiez gravement atteinte à la politique des structures ?

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques réflexions que m'inspirent le projet de B.A.P.S.A. pour 1986 et le projet d'abaissement de l'âge de la retraite.

La commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du B.A.P.S.A.

Personnellement, dans la mesure, notamment, où ce projet n'assure pas une revalorisation de la retraite agricole, je ne peux y être favorable, non plus que les membres du groupe R.P.R. de la commission. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Gérard Gouzes. Comment financez-vous cette revalorisation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est un singulier exercice que celui auquel je dois me livrer aujourd'hui devant vous, puisqu'il consiste à présenter un budget avec lequel, je viens de le constater, nombre d'entre vous êtes déjà familiarisés et que les rapporteurs viennent d'exposer de manière parfois excellente. Mais je ne dois pas non plus anticiper sur nos prochains débats consacrés notamment à la retraite des agriculteurs, à l'élargissement de la Communauté économique européenne, enfin, - et je dirai surtout - à la politique agricole dans son ensemble, puisque nous aurons l'occasion d'en débattre le 10 décembre prochain.

Vous conviendrez donc avec moi qu'il est malaisé, dans ces conditions, de trouver le chenal entre ces deux écueils que seraient les redites ou le tourbillon des chiffres. Parce que je sais, en outre, que vos questions porteront, comme toujours, sur des sujets assez vastes pour me permettre, par les réponses que je vous ferai, d'entrer dans le détail de chaque problème, j'ai décidé non de vous entretenir de chacune des têtes de chapitre du budget qui viennent de vous être rappelées par les rapporteurs, ni d'une fresque représentant l'agriculture française, et que nous aurons l'occasion de détailler dans quelques jours, mais plutôt de dégager la philosophie de l'action qui inspire les choix que j'ai été conduit à faire au sein de ce budget.

Je ne prétendrai pas, dès maintenant, être complet et détaillé, ne serait-ce que parce que, pour l'être, il me faudrait sans doute abuser de votre temps et lasser votre attention.

Certains pourront reprocher à ma présentation d'être insuffisamment nourrie, puisqu'ils n'y trouveront pas la ration de chiffres qui est l'ingrédient habituel de ce type d'intervention. Des chiffres, mesdames, je vous en donnerai dans ma réponse, peut-être d'ailleurs plus que vous n'en souhaiteriez. Je rassure tout de suite ceux qui s'inquiéteraient : ces chiffres, je les connais, tout comme je crois connaître la situation de l'agriculture française, mais ce qui m'intéresse davantage, et vous aussi bien sûr, c'est la logique de ces chiffres et l'avenir de cette situation. Voilà donc de quoi j'ai délibérément choisi de vous parler pour l'instant. Le reste viendra tout à l'heure, avec d'ailleurs la réponse aux différentes questions précises et pertinentes qu'ont bien voulu me poser MM. les rapporteurs.

En effet, vous êtes en droit de savoir sur quelle pensée se sont appuyées les décisions pour pouvoir soit en contester le principe, comme certains d'entre vous l'ont déjà fait, soit en discuter la mise en œuvre. Elle tient en une seule idée : malgré la rareté budgétaire, préparer l'avenir de l'agriculture sans insulter le présent. La rareté budgétaire, la préparation de l'avenir, la sauvegarde du présent seront donc les trois éléments que je développerai successivement. Pour m'en tenir là, je ne reprendrai pas le bilan de ce qui a été fait depuis 1981 et que MM. Tavernier, Benetière, Huguet viennent de rappeler avec pertinence devant vous. Le temps viendra d'en parler ici plus longuement et nous n'aurons nulle raison de cacher un bilan qui fera notre fierté. Mais il est aujourd'hui plus urgent d'avoir les yeux tournés vers l'avant, c'est-à-dire vers l'avenir que prépare le budget que je vous présente.

La rareté budgétaire, je ne suis évidemment pas le premier membre du Gouvernement à vous en parler. Si je la mentionne devant vous, c'est pour plusieurs raisons. La première est évidemment, vous en doutez, de justifier par elle ce que nous ne pourrions faire. Comme elle s'applique avec une rigueur sans précédent, c'est également avec une rigueur sans précédent que nous avons, à n'en pas douter, déçu certaines attentes.

La deuxième raison de ce rappel est la suivante : dans une période dominée par la politique courageuse que mène le Gouvernement en faveur du rétablissement de nos grands équilibres économiques, la légitimité d'une demande cesse d'être, à elle seule, un argument suffisant. Je m'explique. Pendant longtemps, le rôle des fonctionnaires chargés de préparer le projet de budget et des hommes politiques chargés de le décider a consisté à arbitrer, parmi les demandes, entre celles qui étaient légitimes et celles qui ne l'étaient pas, à hiérarchiser les besoins à satisfaire en fonction de leur urgence.

Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là. L'habitude de la rigueur a déjà eu des vertus pédagogiques. Ne sont plus présentées que des demandes légitimes, ne sont plus invoqués que des besoins réels, les autres étant d'eux-mêmes disqualifiés.

Sauf à renoncer aux efforts consentis, sauf à accroître le déficit budgétaire, bref, sauf à renier ce que nous avons fait jusqu'à présent, dès lors que l'heure est à l'arbitrage entre des demandes toutes reconnues légitimes, entre des besoins tous reconnus comme réels, il ne suffit plus de démontrer la légitimité des unes ou la réalité des autres.

Le Gouvernement, dans ce budget, a fait des choix, sur les critères desquels je reviendrai. Une fois qu'il les a décidés, il est en droit d'attendre de quiconque les conteste qu'il ne se borne pas à exiger une dépense non prévue, mais qu'il indique aussi par quel moyen, par quelle économie il entend en obtenir le financement.

Il ne s'agit nullement pour moi d'abdiquer ma responsabilité - je la prends tout entière et je l'assume devant vous et devant l'opinion - mais de mettre devant les leurs ceux qui critiquent la façon dont je l'exerce.

Cette remarque, à mes yeux, a d'autant plus d'importance qu'elle concerne un budget dont 78 p. 100 des crédits sont consacrés à des dépenses d'intervention. Je vous rappelle que la part des crédits d'intervention dans l'ensemble du budget de l'Etat ne représente que 32 p. 100 de celui-ci.

Il en résulte donc que, plus que d'autres, le ministère de l'agriculture doit répondre à une attente de ses partenaires, faire face à leurs demandes et opérer entre elles des choix difficiles.

On peut donc ça et là - les rapporteurs l'ont déjà fait - dénoncer certains choix. On peut aussi dénoncer l'austérité. Il n'en demeure pas moins qu'au-dessus de la loi de finances il y a une loi d'airain, celle de la maîtrise nécessaire des finances publiques.

Deux attitudes sont évidemment possibles devant cette situation, selon que le champ de vision s'arrête au premier trimestre 1986 ou s'attache à l'année tout entière et à ses suites.

Dans le premier cas, le Gouvernement aurait tout intérêt à multiplier les dépenses à effets visibles et immédiats, à concentrer ses efforts sur une embellie artificielle, quelles qu'en puissent être les conséquences à terme. L'opposition, quant à elle, nous reprocherait de ne pas mettre assez d'argent, ses représentants s'instituant défenseurs de tel ou tel domaine, dans l'espoir prochain d'en récupérer les dividendes électoraux.

L'autre attitude, au contraire, plus conforme à l'idée que je me fais de ma fonction, consiste à faire ce que nous croyons bon pour la France, de préférence à ce que l'on pourrait croire bon pour le Gouvernement. C'est évidemment ainsi que j'ai opéré, sûr en cela du soutien de la majorité parlementaire. Et s'il se trouve, parmi ceux d'entre vous qui ne soutiennent pas le Gouvernement, des orateurs qui contestent mes choix, permettez-moi d'attendre d'eux qu'ils indiquent toujours le coût des solutions alternatives et l'origine de leur financement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Micaux. Et nous, nous voulons connaître le coût de votre gabegie !

M. le ministre de l'agriculture. Le budget que je défends devant vous est loin, je ne le cache pas, de ne m'apporter que des satisfactions. Il en est au moins une, mesdames, messieurs, à laquelle je suis très attaché : c'est qu'on n'y trouvera aucune mesure qu'on pourrait de bonne foi juger électoraliste. J'en suis fier, d'autant plus fier qu'en cette matière j'ai quelque mémoire.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les principaux enseignements que je tire du contexte de rareté budgétaire.

Mais la rareté des ressources, cela peut aller jusqu'au désarroi des hommes. Car, en dernière analyse, c'est bien toujours de cela qu'il s'agit.

Lorsque la Communauté économique européenne stocke des productions qu'elle n'a plus les moyens d'exporter, il y a deux manières de réagir. La première s'inspire seulement de la logique que je viens de décrire et s'arrête à une vision sèchement comptable. C'est peut-être d'ailleurs cette vision qui a été celle des auteurs du « livre vert » auquel plusieurs d'entre vous ont fait allusion. Il y a une seconde manière de réagir, qui est la mienne et qui s'efforce de ne jamais oublier que, derrière ces colonnes de chiffres, derrière ces problèmes budgétaires, il y a un revenu agricole menacé...

M. Maurice Doussat. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture. ... des inquiétudes qui s'accroissent, de problèmes humains qu'il est de notre devoir de ne pas méconnaître.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis, et M. René André, rapporteur pour avis. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture. L'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés tient cependant à la diversité des situations qui existent au sein de l'agriculture française. Oui, il est des agriculteurs qui souffrent, comme il en est aussi qui réussissent.

M. Maurice Doussat. Heureusement !

M. le ministre de l'agriculture. Et, au-delà, il est des secteurs en difficulté. Mais n'oublions jamais ceux qui progressent et contribuent si fortement à nos exportations, comme M. Loncle l'a souligné tout à l'heure.

M. Maurice Doussat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. C'est tout cela qu'un budget doit traduire. C'est à cette réalité multiforme et parfois - je pourrais même dire « souvent » - contradictoire qu'il lui faut répondre dans un document unique, qui est tout sauf indifférent.

Car il reste que le projet qui vous est soumis porte tout de même sur 33,4 milliards de francs, soit à peu près 20 p. 100 de la valeur ajoutée du secteur agricole. Ceci, par rapport à 1984, fait apparaître une augmentation voisine de 3 p. 100. La réalité est malheureusement plus sombre puisque ce accroissement - et vous voyez, monsieur Gengenwin, qu'il n'y a dans ma présentation aucun artifice - est lié au fait que la gestion des interventions sur les alcools est désormais rattachée à mon département. Si l'on n'en tient pas compte, c'est-à-dire si l'on fait, comme je le fais, la comparaison à structures constantes entre 1985 et 1986, c'est, en réalité, une diminution de 1 p. 100 du budget du ministère de l'agriculture qui en ressort.

Ainsi contraint à une rigoureuse sélectivité des dépenses, je lui ai assigné une priorité fondamentale : celle qui consiste, contre les vents de la rigueur et les marées de la démagogie, à préparer l'avenir.

La traduction budgétaire de cette option réside dans le choix des secteurs que, tout au long de la préparation de la loi de finances, j'ai décidé de privilégier.

Le premier d'entre eux - et je remercie M. Tavernier de l'avoir souligné - c'est évidemment, et nécessairement, la formation. Pour actualiser une ancienne parabole, je dirai que le rôle de l'Etat est moins de donner de l'argent aux agriculteurs que de les aider à apprendre comment réussir. Fort heureusement, nombre d'entre eux sont doués pour cela, et les performances réalisées dans certaines productions nous le rappellent. Mais ils le feront d'autant mieux qu'ils y auront été mieux préparés.

C'est pourquoi, au moins autant que dans le reste des activités de la nation, la formation est un investissement d'avenir. Je pense que c'est à partir de là que se jouera de plus en plus le revenu des agriculteurs.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Nous sommes d'accord.

M. Maurice Doussat. C'est exact.

M. le ministre de l'agriculture. C'est en tout cas à partir de là que se joue l'égalité des chances parmi les agriculteurs.

M. Maurice Doussat. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture. Elle exige de notre part une attention particulière sur le double plan quantitatif et qualitatif.

Quantitativement, la création d'une centaine d'emplois dans l'enseignement public et la poursuite de l'effort budgétaire, par une mesure nouvelle de 25 millions de francs, au profit des établissements privés vont dans ce sens. Loin de moi l'idée de prétendre que c'est suffisant, mais, appréciés au regard de ce qui a déjà été fait dans les années récentes et des difficultés que j'ai évoquées auparavant, ces résultats prennent toute leur dimension, et celle-ci n'est pas mince.

Outre l'intérêt intrinsèque que je porte à la formation, je suis par ailleurs encouragé dans cette attitude par les succès que rencontre l'enseignement que j'ai l'honneur d'avoir sous ma responsabilité. Ses effectifs sont en constante augmentation, avec un rythme plus soutenu pour les établissements publics. Cette attirance renforcée prouve, mieux que n'importe quel autre indice, de quelle faveur jouit l'enseignement agricole auprès de ceux qui le connaissent. De ce fait, il est assez proche des réalités, assez pourvoyeur d'emplois, assez ouvert à des pratiques pédagogiques originales pour exercer une attraction sur de nombreux jeunes. Et, sans qu'il soit encore possible, faute d'études approfondies, d'apporter des éléments chiffrés à ce sujet, on constate un phénomène nou-

veau et heureux : une proportion croissante de nos élèves s'orientent vers nos établissements non plus dans une logique d'échec qui les pousserait vers nous parce qu'ils n'auraient pas réussi dans d'autres formes d'enseignement, mais par un choix spontané en faveur des métiers de l'agriculture, dont ils mesurent les risques, mais dont ils apprécient aussi les potentialités.

Mais on sait depuis bien longtemps que la qualité d'un enseignement ne se mesure pas seulement au nombre des gommes, des crayons et des maîtres. Aussi suis-je très attaché à la vie pédagogique, à la poursuite des expérimentations auxquelles elle donne lieu et à l'apparition des disciplines nouvelles. C'est notamment pourquoi je me félicite qu'un crédit de 3 millions de francs ait pu être réservé à ce titre, qui viendra utilement compléter ce qui a déjà été fait en matière d'informatique, par exemple, puisque celle-ci a fait une entrée en force dans nos établissements.

L'adaptation des diplômés et des matières qui y conduisent, enfin, reste plus que jamais à l'ordre du jour, tant je suis persuadé - et sans doute l'êtes-vous avec moi - que c'est particulièrement dans des disciplines modernes, telles que la gestion et l'initiation économique, que les acteurs du tuteur peuvent trouver d'abord le goût et ensuite les moyens d'un exercice professionnel tourné moins vers la quantité de la production et plus vers une valorisation qui soit la meilleure possible, comme le souhaitait tout à l'heure M. le rapporteur Huguet.

Après l'enseignement et la formation, la deuxième voie de l'avenir est celle qui s'attache aux programmes d'investissements. Il fut un temps où l'Etat les définissait seul et où, presque seul, les finançait. Ce temps est révolu et la logique des contrats de plan Etat-régions a bouleversé nombre de nos habitudes.

Nous sommes à un moment où l'économie sur les ressources publiques nous fait obligation, beaucoup plus que par le passé, d'être attentifs au rendement de tout crédit utilisé. Aussi ai-je absolument tenu à ce que les choix faits, région par région, que chacun d'entre vous a suivis et dont chacun d'entre vous mesure l'importance, fussent intégralement respectés. Les contrats de plan seront donc exécutés pour cette seconde année aussi fidèlement qu'ils l'ont été pour la première.

Les programmes prévus dans les domaines agricole, agro-alimentaire et forestier des contrats de plan représentent à eux seuls plus du cinquième des engagements globaux de l'Etat dans ces contrats. Ils sont renforcés par les dépenses propres des collectivités territoriales. En 1986, c'est plus de 1,6 milliard de francs que le ministère de l'agriculture consacra au financement de ces contrats, dont l'application sera étendue aux départements d'outre-mer et à la préparation de l'élargissement de la communauté. Au total, et en y ajoutant les contributions attendues du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R., ce sont, monsieur Pistre, 2 milliards de francs que l'Etat consacra au secteur agricole et forestier au travers des contrats de plan, auxquels les régions ajouteront plus de 500 millions de francs sur leurs budgets et les départements environ 200 millions de francs.

Cette priorité a eu pour conséquence - j'y reviendrai - de faire peser un très lourd handicap sur les autres investissements de mon ministère. Je n'ai pourtant pas songé un instant, bien que j'en connaisse les conséquences, à y renoncer, d'abord parce que l'Etat doit avoir le respect de sa parole, ensuite parce que, même nouvelle, l'expérience démontre déjà les mérites de la contractualisation.

Il est une troisième priorité d'avenir à laquelle j'ai été attentif dans la préparation de ce projet. Elle concerne la forêt. Je ne m'y étendrai pas dans la mesure où mon ami René Souchon vous appoitera tout à l'heure les éclaircissements nécessaires. J'indique seulement qu'il eût été inconcevable, après que la représentation nationale a adopté une loi importante, de ne pas ménager les moyens de son application.

Quant à la quatrième priorité, elle se distingue quelque peu des trois autres en ce sens que son objet est moins de créer une situation favorable que d'éviter une situation défavorable. Il s'agit évidemment des mesures qui doivent accompagner l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal. Sur les justifications de cet élargissement, voulu par le Président de la République et préparé par le Gouvernement, comme sur les perspectives

nouvelles qu'elle ouvre à l'Europe, vous comprendrez que nous réservions la discussion pour le débat qui en sera précisément l'objet et auquel a fait allusion M. Loncle. Mais, d'ores et déjà, j'appelle votre attention sur les mesures que, par souci de prévoyance, il nous a fallu prendre dans cette perspective.

Deux organisations communes de marché ont été réformées. Pour les fruits et légumes, le rôle des producteurs organisés a été renforcé et la protection extérieure largement améliorée. Pour le vin, un mécanisme de maîtrise physique de la production a été mis en place et la politique structurelle renforcée.

Des avenants « élargissement » ont donc été ajoutés aux contrats de Plan des régions méridionales. Les crédits des deux offices principalement concernés, l'Oniflor et l'Onivins, ont été majorés en conséquence. Les programmes intégrés méditerranéens compléteront utilement cet effort de l'Etat.

Ainsi pouvez-vous constater, mesdames, messieurs les députés, que notre souci de préparation de l'avenir n'est pas un vain mot. Certes, je souhaiterais pouvoir faire plus. Certes, j'ai conscience des carences potentielles, et s'il est un sentiment qui m'est parfaitement étranger, sur ce sujet comme sur d'autres, c'est bien le triomphalisme.

Pour autant, je crois que ces mesures servent honnêtement l'avenir, et avec d'autant plus d'espoir à terme qu'elles ne résument pas l'effort de l'Etat en ce domaine. En effet, je n'oublie pas la part du budget de la recherche consacrée à des domaines intéressant l'agriculture et l'agro-alimentaire : plus de 2 milliards de francs en 1986. C'est là aussi, c'est là surtout que se joue l'avenir de notre agriculture, qu'il s'agisse des biotechnologies, de la sélection animale ou des autres programmes financés par l'Etat.

Si grand que soit notre souci commun de l'avenir, il reste qu'on ne peut impunément tout lui sacrifier. A quoi bon travailler à un avenir prometteur pour l'agriculture si, le moment venu, ainsi que l'a souligné M. Tavernier, il n'y a plus d'agriculteurs pour en profiter ?

C'est une évidence arithmétique qui veut, à partir du moment où les crédits diminuent et où augmentent les dépenses jugées prioritaires, que d'autres postes de dépenses se trouvent gravement obérés.

Encore faut-il ne pas procéder à des coupes sauvages. Sabrer dans des dotations budgétaires est à la portée de n'importe qui, mais il faut des escrimeurs budgétaires avertis pour savoir quand frapper de taille et où frapper d'estoc. S'essayer à ces qualités dans le budget dont j'ai la charge suppose de rechercher d'abord des économies là où elles peuvent être obtenues mécaniquement. C'est le cas des dotations dont la diminution résulte des progrès de la lutte contre l'inflation. Il en va ainsi, par exemple, de la réduction du coût, pour le budget de l'Etat, des bonifications d'intérêt, liée à la réduction du coût de la ressource pour le Crédit agricole. Je vous demande cependant d'observer que la bonification continue de représenter près de 6 milliards de francs, soit presque 18 p. 100 des crédits de mon ministère. Il en va également ainsi du recul de la subvention au B.A.P.S.A. et de la progression modérée des cotisations - M. André a insisté sur ce point - qui sont dus au ralentissement de la croissance nominale des prestations sociales. A ce sujet, je signale que le projet de loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite, adopté hier par le conseil des ministres, est dès aujourd'hui disponible à la distribution. Je pense qu'il apportera un certain nombre de satisfactions aux orateurs qui sont intervenus sur ce sujet. Nous devons en tirer les conséquences en deuxième lecture.

Mais il n'y pas que les économies automatiques, il y a aussi celles qui sont douloureuses.

Les économies difficiles portent principalement sur le budget des offices et les aides aux industries agro-alimentaires.

Après avoir fortement augmenté au cours des années précédentes, et encore de 23 p. 100 en 1985, le budget des offices diminuera en 1986 de 2,4 p. 100.

J'ai déjà évoqué l'incidence des avenants « élargissement » sur les budgets de l'Oniflor et de l'Onivins. La dotation de l'Onilait tient compte de l'amélioration intervenue dans la situation des stocks de produits laitiers. Par contre, un effort sensible a été consenti au profit de l'Ofival pour faire face aux difficultés qui se manifestent dans le secteur des viandes, ainsi que les rapporteurs l'ont souligné.

Quant aux aides aux industries agro-alimentaires, elles diminuent de 25 p. 100, suivant en cela une évolution parallèle à celle des aides inscrites dans le projet de budget du ministère de l'industrie. Mais - je réponds là à MM. Benetière et Huguet - un effort particulier sera toutefois réalisé pour soutenir les entreprises de première transformation, au nombre desquelles figure d'ailleurs le plus grand nombre des coopératives.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai tenu à vous entretenir non des chiffres qui composent ce budget - vous les avez à votre disposition - mais de la philosophie qui les inspire.

Je n'ai pas hésité, pour cela, à m'en tenir à quelques idées essentielles, car c'est sur elles que vous devez juger. Je n'ai pas non plus hésité à taire un certain nombre de problèmes que je sais dans toutes les têtes, car je crois plus opportun de les traiter tous lors du débat qui nous réunira très prochainement : ils y trouveront plus naturellement leur place. Je n'ai pas hésité, enfin, à expurger cette présentation de tout ce que je savais devoir être exposé par les rapporteurs, avec un talent et une compétence auxquels je veux ici rendre hommage. J'ai donc essayé d'être bref, afin que les questions que vous allez me poser donnent lieu à une vraie discussion, à laquelle vous et moi avons tout à gagner.

Je suis venu présenter un budget et non une politique générale qui, fort heureusement, va bien au-delà. Le budget, si j'en crois mes souvenirs déjà un peu anciens d'étudiant, c'est tout ensemble un acte de prévision et un acte d'autorisation. Vous avez, mesdames, messieurs, mes prévisions : j'attends avec confiance votre autorisation. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.

M. René Souchon, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vais vous présenter la politique du Gouvernement et les moyens budgétaires qui y sont consacrés pour la filière bois, la montagne, les zones défavorisées et le développement rural.

En ce qui concerne la filière bois, le Gouvernement, depuis 1981, s'est engagé méthodiquement à construire une politique cohérente mais marquée par le dynamisme.

Je crois pouvoir affirmer sans crainte d'être contredit que nous sommes sortis des grandes incantations contradictoires sur la forêt et les industries du bois en France.

Nous disposerons dans quelques semaines d'un cadre juridique nouveau, dès le vote définitif de la loi forestière. Les entreprises de transformation du bois sont nettement engagées ans un processus de modernisation, et des outils financiers nouveaux complètent l'effort soutenu de l'Etat en termes budgétaires.

Le point de départ de cette nouvelle politique, ce fut la désignation de Roger Durroure comme parlementaire en mission. Je voudrais lui rendre hommage car, grâce à lui, le débat a été clarifié et enrichi. Je soulignerai que le « rapport Durroure » a eu en particulier le mérite d'avoir mis en évidence la réalité des potentialités très importantes de la forêt française.

Notre forêt est sous-exploitée actuellement. Or son potentiel de production est appelé à s'accroître considérablement d'ici à la fin du siècle. Ce sera le résultat d'efforts soutenus et réguliers de reboisement sans précédent dans notre histoire et sans équivalent en Europe et dans le monde. La mise en valeur des potentialités de notre patrimoine forestier, trop longtemps sous-estimées, sinon méconnues, est une nécessité dans l'intérêt des Français et de notre économie. La politique forestière a pour objectif cette mise en valeur, dans sa dimension économique, mais aussi dans ses dimensions sociale et écologique.

Dès 1981 également, l'action du Gouvernement a consisté à consolider notre industrie de la pâte et du papier qui était, pour le moins, dans une situation précaire et difficile. Le niveau de production de deux millions de tonnes a été de nouveau dépassé en 1984 et la part d'auto-provisionnement de la France est passée de 48 à 54 p. 100 en trois ans. Il faut persévérer en ce sens pendant plusieurs années encore pour bien valoriser nos forêts.

Parallèlement, un effort a été accompli auprès des exploitations forestières et des scieries, qui ont pu maintenir un rythme d'investissements soutenu grâce notamment aux aides du fonds forestier national et du budget de l'Etat.

A cet effet, des chartes régionales de modernisation des scieries se mettent en place dans quinze régions de France. Elles associent l'Etat, les régions et les professionnels de la filière bois : elles permettront de rendre les sciages français compétitifs par rapport aux produits d'importation, grâce à un surcroît d'aides en faveur des investissements stratégiques. L'animation industrielle faite autour de cette modernisation sera le champ privilégié d'intervention des régions.

Par ailleurs, un nouveau type de prêt à la sylviculture, le prêt à remboursement indexé et différé - le P.I.D. - a été mis en place récemment pour concourir au financement de la sylviculture et des améliorations forestières.

Enfin, un nouvel outil financier a été créé pour dynamiser le financement de la modernisation des entreprises, en particulier des P.M.E. de la filière bois. L'institut de promotion du bois et du meuble, l'I.P.B.M., complété par un fonds de garantie, fonctionne déjà. Il a pris des participations dans des entreprises. Il disposera en 1986 d'au moins 60 millions de francs, apportés par les places financières nationale et régionales. Les régions qui ont des ressources en bois sont en effet actuellement sollicitées pour participer au capital de cet institut. Deux d'entre elles, l'Auvergne et la Franche-Comté, ont déjà répondu favorablement ; d'autres suivront sans doute.

Cet institut effectuera des apports en fonds propres qui permettront d'intervenir auprès des entreprises les plus dynamiques, dont le développement est urgent.

Le budget qui vous est présenté permettra la poursuite de ces efforts. Je souligne que, globalement, les crédits publics du budget destinés à aider les investissements, auxquels s'ajoutent ceux du fonds forestier national, sont maintenus en 1986 par rapport à 1985, malgré la nécessaire rigueur budgétaire. Ceci confirme bien la priorité dont a bénéficié ce secteur et que le ministre de l'agriculture vient de souligner.

En même temps que les entreprises de la filière bois s'engageaient dans une nécessaire modernisation avec la contribution des pouvoirs publics, il était nécessaire d'adapter le cadre législatif du code forestier. En effet, il faut faciliter la mise en valeur de notre forêt et assurer à nos industries des conditions d'approvisionnement en quantité, en qualité et en régularité qui ne nuisent pas à leur compétitivité par rapport aux industries des autres grands pays forestiers.

Le premier objectif de la loi est donc l'amélioration de l'insertion de la forêt dans son environnement économique, social et écologique.

Je ne rappellerai pas aujourd'hui devant vous tout le contenu de cette loi. Cependant, pour illustrer mon propos, je souligne que, désormais, l'attribution des aides de l'Etat sera subordonnée à la production de garanties réelles de bonne gestion.

Il convient également d'insister sur l'importance des nouvelles procédures d'aménagement foncier agricole et forestier que la loi va mettre en œuvre. C'est essentiel pour les agriculteurs de ces zones difficiles.

Enfin, la protection des espaces boisés, en particulier la prévention des incendies par le débroussaillage, est très nettement renforcée dans le texte qui sera prochainement adopté par le Parlement.

Cette loi a fait hier l'objet d'un accord unanime entre le Sénat et l'Assemblée en commission mixte paritaire. Un large consensus se dégage et je m'en félicite. Le texte devrait ainsi pouvoir être promulgué avant la fin de l'année 1985.

Le budget pour 1986 tient, bien entendu, compte de ce nouveau texte législatif. Ainsi, 5 millions de francs de crédits nouveaux sont réservés au développement des moyens des centres régionaux de la propriété forestière - les C.R.P.F. - qui devront, dès 1986, étendre leur champ d'action. Au total, ce sont donc 15 millions de francs que l'Etat versera au C.R.P.F. en plus des recettes fiscales provenant d'une affectation d'une partie de l'impôt foncier.

Par ailleurs, 2 millions de francs seront réservés pour la mise en place de groupements de producteurs forestiers, et je veillerai à encourager l'action des coopératives forestières, sur lesquelles nous comptons pour dynamiser le secteur à la base.

J'ajoute que j'ai tenu à maintenir l'effort de l'Etat consacré à la restauration des terrains de montagne et à la lutte contre le dépeuplement des forêts.

Les crédits de travaux d'entretien des ouvrages de restauration de terrains en montagne construits dans les périmètres acquis par l'Etat augmentent même de millions de francs.

Ces choix traduisent bien le fait que si le Gouvernement s'est engagé résolument dans une politique active de mobilisation économique de ce secteur, il n'oublie pas, bien au contraire, que le patrimoine forestier a un rôle social et écologique essentiel que la collectivité doit constamment conforter.

J'en viens maintenant à la politique de la montagne. Comme pour la filière bois, le Gouvernement a bâti une politique et forgé des outils nouveaux avec détermination, obstination même, mais aussi avec une volonté de dialoguer avec les socioprofessionnels et les élus de la montagne. Tout cela explique notamment le vote unanime du Sénat et l'adoption sans vote contraire à l'Assemblée nationale du texte relatif à la protection et au développement de la montagne, dont les principes sont progressivement mis en œuvre sur le terrain.

Ce texte est très important, et je sais que chacun ici en est convaincu. Il est le fruit d'une démarche politique claire, originale et cohérente.

Cette volonté de définir des politiques nouvelles trouve également un cadre privilégié dans les réformes fondamentales mises en place à travers la décentralisation, la régionalisation et la planification.

La loi pour le développement et la protection de la montagne constitue un événement essentiel, la pierre centrale de l'édifice d'une nouvelle politique d'autodéveloppement de la montagne. Mais elle ne trouve toute sa signification et sa valeur qu'au vu de l'ensemble de cette politique de la montagne. Autrement dit, ce texte ne prend toute sa valeur que si on le replace dans un contexte plus global.

Le temps fort qu'ont constitué son élaboration et son vote n'est qu'une étape d'un long processus commencé depuis des années et qui devra se poursuivre à l'avenir avec la même persévérance et la même volonté que nous avons manifestées ces quatre dernières années.

Je voudrais, dans le domaine agricole, souligner qu'une politique différenciée vis-à-vis de la zone de montagne et des zones défavorisées prend corps et se renforce sous deux aspects complémentaires.

Les aides directes ont un effet immédiat sur le revenu. Elles visent à enrayer de nouvelles disparitions d'exploitations dans un milieu dont la densité de population atteint souvent un niveau critique et où l'agriculture reste le plus souvent l'activité de base.

Les mesures structurelles spécifiques visent à encourager de nouveaux modes adaptés de développement agricole et rural, susceptibles de permettre à ces zones d'accéder à une nouvelle dynamique et à un nouvel équilibre.

Pour exemple des premières mesures, c'est-à-dire les aides directes, je prendrai les indemnités dites « compensatoires de handicap », et je veux notamment parler de l'indemnité spéciale montagne. En 1986, plus d'un milliard de francs seront attribués aux agriculteurs de montagne et des zones défavorisées au seul titre de cette indemnité.

Mais le projet de budget qui vous est présenté doit permettre aussi, témoignage d'un effort de solidarité particulier, de revaloriser de manière différenciée, en tenant compte des particularités des différentes zones, les montants moyens par unité de gros bétail au bénéfice de ceux qui connaissent le plus de difficultés.

Ainsi, en haute montagne, la progression de ces montants moyens par rapport à 1985 sera-t-elle de 10 p. 100, avec une prime uniforme de 693 francs correspondant au plafond communautaire, c'est-à-dire au maximum de ce que nous sommes autorisés à faire.

Dans les zones sèches de montagne, les montants moyens progresseront pour les quinze premières unités ovines allaitantes de 21 p. 100 dans la zone de montagne proprement dite et de 33 p. 100 dans la zone de piedmont et défavorisée simple.

Ces mesures spécifiques prolongent les dispositions déjà engagées puisque ces I.S.M. auront respectivement augmenté cette année de 25 p. 100 en montagne et de 50 p. 100 en zone défavorisée.

Dans les autres zones et pour les autres productions, le taux moyen de l'I.S.M. progressera en 1986 comme l'inflation, soit de 3 p. 100, contre plus de 6 p. 100 cette année. Il

fut un temps où ce type d'indemnité n'augmentait qu'à la veille des scrutins. Nous avons introduit un autre mode de gestion, plus sérieux, me semble-t-il, qui consiste à tenir compte surtout de l'érosion monétaire et des besoins manifestés sur le terrain et non pas des échéances électorales.

Un exemple, pour concrétiser l'impact de ces mesures : une exploitation de quarante bovins en zone de haute montagne verra en moyenne l'I.S.M., ramenée en montant mensuel, passer de 2 100 francs par mois pour l'hivernage 1984-1985 à environ 2 300 francs pour l'hivernage 1985-1986. Ce sont là des chiffres que l'opinion ne soupçonne pas. En d'autres termes, un agriculteur qui a quarante vaches en haute montagne, en se levant le premier du mois, a déjà 2 300 francs pour le mois !

En zone de montagne cet équivalent mensuel de l'I.S.M. atteindra près de 1 300 francs, et, s'il s'agit d'un troupeau de bovins à viande, c'est une somme de quelque 900 francs par mois qui s'ajoutera à cette somme au titre de la prime aux vaches allaitantes. Là encore, on dépasse largement les 2 000 francs par mois au titre de la solidarité nationale, dont certains ne cessent d'invoquer la disparition.

M. Jean Proriot. Ça commence où, la haute montagne ? Et combien d'exploitants sont-ils concernés ?

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Il existe des critères, monsieur Proriot, notamment l'altitude, si mes souvenirs sont exacts...

M. Jean Proriot. La Haute-Loire est-elle en haute montagne ?

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Mais non ! Vous le savez bien ! Le Massif central n'est pas classé dans cette catégorie. Mais c'est le cas d'une bonne partie des Alpes et des Pyrénées. Donc, il existe des critères, et ils sont communautaires. Par exemple, toute la Haute-Loire est en zone de montagne. Autrement dit, tous les agriculteurs de ce département - et il y en a beaucoup - qui ont quarante vaches, bénéficieraient, s'ils font des bovins à viande, de 1 300 francs par la seule I.S.M., et, éventuellement, de 900 francs de plus au titre de la prime que j'ai dite.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Voilà ! M. Proriot est maintenant informé. Il ne le savait pas !

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Je parlerai de critères communautaires : c'est en effet à ce niveau qu'est opérée la délimitation entre les zones de haute montagne et les zones de montagne. Ce sont là des critères européens très stricts, sur lesquels, bien entendu, nous ne pouvons intervenir.

Pour une exploitation de 300 brebis en zone sèche de montagne, l'I.S.M. moyenne, en équivalent mensuel, sera portée de 1 500 francs à près de 1 700 francs, auxquels se sont ajoutés cette année les 40 francs de prime à la brebis, ce qui représente 12 000 francs pour 300 brebis, prime destinée à compenser le très faible prix des agneaux.

Ces transferts sont justifiés. Nous connaissons trop la réalité des handicaps de la montagne pour douter de leur utilité. Mais ils ont leur limite, et je voudrais que les agriculteurs en soient bien conscients. En coût budgétaire, si l'on décidait, comme certains semblent le proposer, M. Debatisse par exemple, de porter l'I.S.M. au taux plafond dans toutes les zones défavorisées, il en coûterait un milliard de plus, et même si on limitait cette mesure aux seules zones de montagne, le coût supplémentaire serait de 500 millions de francs. C'est, je crois, irréaliste au moment où tout le monde souligne la priorité qu'il faut accorder à la maîtrise des dépenses publiques et où, d'ailleurs, ceux qui nous critiquent demandent moins d'Etat et moins d'impôt. On est là en pleine démagogie.

La limite de la politique de l'I.S.M. apparaît surtout si l'on songe à l'avenir des exploitations agricoles. Il est clair que leur viabilité à moyen terme ne peut plus être assurée par un transfert constamment accru des aides publiques. Elle dépendra de plus en plus de leur capacité à diversifier leur production et, surtout, leur système d'exploitation. Il faut rompre avec ce schéma absurde qui consiste à essayer d'appliquer en montagne, en particulier, des systèmes de mono-production calqués sur ceux des zones de plaine. Les agriculteurs l'ont compris, et ils commencent à s'engager dans cette voie de la diversification, mais pas suffisamment encore.

L'Etat, de son côté, doit favoriser cette approche différenciée de la politique agricole, calquée sur la réalité territoriale. Ainsi, je citerai à titre d'exemple le régime spécial d'application des quotas laitiers en montagne que nous avons arrêté pour la dernière campagne et la campagne en cours.

Je rappellerai aussi que les contrats de plan, notamment les contrats particuliers de massifs, permettent la mise en œuvre effective de politiques agricoles différenciées. Ces contrats se traduisent par des engagements financiers importants, tant de la part de l'Etat que des régions, puisque ce sont environ 3,2 milliards de francs de subventions particulières que l'Etat et les onze régions montagnardes de métropole mobiliseront durant le 9^e Plan pour le développement des sept grands massifs.

Cette politique de différenciation, nous l'avons également fait prévaloir à Bruxelles.

Ainsi, par exemple, en application du nouveau règlement sur l'efficacité des structures, un dossier de développement adapté des bassins de bovins allaitants du Nord puis du Sud du Massif central devrait pouvoir aboutir dans le courant de 1986, puisque le dossier « bovins allaitants Nord Massif central » va être soumis sans doute au prochain conseil des ministres de l'agriculture des 18 et 19 novembre.

Le règlement socio-structurel adopté à Bruxelles au cours de l'année 1985 ouvre également la voie à des modes de développement adaptés aux conditions de l'agriculture de montagne. Il permettra le développement, dans les exploitations agricoles, d'activités complémentaires, touristiques, forestières et artisanales. Les activités connexes, surtout le tourisme et la forêt, sont certainement un moyen bien adapté pour résoudre les difficultés actuelles et pour aller vers la diversification.

Dans le cadre de la communication que m'a demandée le Premier ministre sur le développement rural, je compte également proposer prochainement, à la fin du mois de novembre, sans doute, diverses mesures d'application, en France, de ces dispositions communautaires.

La réforme des règles d'organisation des marchés comme celle de la politique structurelle constitue cet infléchissement sensible de la politique antérieure, laquelle imposait à toute l'agriculture européenne un modèle de production très intensif. Ce modèle, pour ma part, je n'y crois pas du tout.

J'ai été un peu long sur cet aspect de la politique de la montagne mais je pense que les décisions qui ont été prises sur ce dossier difficile traduisent clairement et très concrètement la volonté du Gouvernement français de mettre en œuvre une politique de solidarité active adaptée - c'est le terme essentiel - à la zone de montagne et aux zones rurales difficiles.

Nous nous sommes contentés d'un texte législatif - la loi montagne - mais nous avons appliqué les principes contenus dans ce texte, et nous continuerons à le faire.

Nous aurons, mesdames et messieurs, l'occasion d'en débattre plus précisément le 10 décembre prochain lors du grand débat de politique agricole. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

2

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

3

LOI DE FINANCES POUR 1986 (DEUXIEME PARTIE)

Reprise de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986.

AGRICULTURE ET B.A.P.S.A. (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget des prestations sociales agricoles.

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'année qui s'achève aura été, par les diverses intempéries qui l'auront marquée, particulièrement éprouvante pour les agriculteurs français. Ceux-ci étaient donc en droit d'attendre, au moment où leurs revenus accusent une baisse sans précédent, que le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui leur donne quelques motifs de confort, et même l'espoir. Malheureusement, il n'en est rien.

Ce projet s'inspire de la même philosophie que celle qu'ont adoptée vos prédécesseurs, qui se caractérise notamment par le désengagement du pouvoir socialiste à l'égard de l'agriculture.

M. Alain Rodet. Et vous, vous voulez supprimer le titre IV ?...

M. Alain Mayoud. Pour la première fois, en effet, il baissera de 1 p. 100. Comment, dans de telles conditions, prétendre qu'il prépare l'avenir alors que, tout au contraire, il le compromet ?

M. Gérard Gouzes. Ça commence bien !...

M. Alain Mayoud. Votre politique budgétaire empêche toute modernisation significative de notre agriculture, modernisation pourtant indispensable pour affronter la mutation dont elle est l'objet. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Toute votre stratégie consiste, en effet, à déshabiller Paul pour habiller Pierre. Comment construire une politique cohérente et rationnelle sur de telles bases ? C'est ainsi que, pour les dépenses d'équipement, le montant des autorisations de programme baissera de 17,6 p. 100 et celui des crédits de paiement de 5,8 p. 100 par rapport au budget de cette année. Concrètement, cela signifie l'absence de tout redéploiement de crédits en faveur de la modernisation des exploitations, de l'hydraulique et de l'adaptation de l'appareil de production.

Le chapitre consacré aux industries agricoles et alimentaires - les I.A.A. - enregistre une baisse de 25 p. 100. Une telle diminution relève, nous semble-t-il, d'une vision suicidaire. Les I.A.A. ne constituent-ils pas un atout majeur pour notre commerce extérieur ? Rappelons-nous, en effet, que, depuis 1970, le solde agro-alimentaire a été constamment excédentaire. Or, cette baisse est d'autant plus grave que ces industries ont à relever de nouveaux défis, avec l'élargissement de la Communauté et les problèmes liés à la politique agricole commune. Lorsqu'on songe que le Gouvernement entendait faire de leur développement une priorité !... Encore une ambition aujourd'hui oubliée !

Les contrats de plan Etat-région connaissent, eux, un sort moins difficile. Certes, des incertitudes demeurent quant à la qualité de leur bonne exécution. En effet, l'actualisation de ces contrats s'effectue selon un pourcentage d'inflation qui a été évalué à 2,8 p. 100, soit à près d'un demi-point en dessous des engagements pris dans la plupart des régions, et le taux de réalisation de ces contrats se situe aux alentours de 50 p. 100, ce qui est nettement insuffisant au regard des objectifs du 9^e Plan.

L'installation des jeunes agriculteurs doit constituer une priorité absolue. Cette exigence n'est pas davantage respectée : la dotation des jeunes agriculteurs ne sera pas, elle non plus, épargnée par le couperet de l'austérité.

M. Gérard Gouzes. Elle est quatre fois plus importante qu'en 1980 !

M. Alain Mayoud. Selon les prévisions, elle aurait dû aboutir à l'installation de 12 000 intéressés. En réalité, l'effectif concerné ne sera que de 10 200. Pourtant, le vieillissement de la population agricole exige l'élaboration d'une politique d'installation vigoureuse, incitatrice et moins sélective.

Toujours est-il qu'il n'est ni acceptable ni concevable que vous sacrifiiez l'avenir des jeunes sur l'autel de l'austérité.

J'en viens aux actions de votre budget concernant la charge de bonification. Elles apparaissent comme une étape supplémentaire du désengagement de l'Etat dans le financement de l'agriculture.

La suppression de la bonification des prêts aux collectivités publiques compromet gravement les investissements productifs, tels que l'hydraulique ou le remembrement. Par ailleurs, certains prêts bancaires aux entreprises voient leurs sources de financement se tarir. Pourtant, et tout le monde le sent, la bonification est le préalable indispensable au renouvellement de l'outil de production, à la modernisation des exploitations, des coopératives et de l'industrie agricole et alimentaire en général. C'est donc une attitude dangereuse pour l'avenir de notre agriculture que vous adoptez en négligeant ces données.

Votre budget prépare l'avenir par la place privilégiée qu'il accorde à l'enseignement et à la formation ? Certes, et je ne peux que m'en réjouir, en vous approuvant. L'agriculture exigera en effet - et nous sommes tous d'accord sur ce point - des hommes une très grande technicité et un effort de formation.

Le chapitre « Enseignement » de votre budget apparaît comme relativement satisfaisant. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt, et force est de constater que bien des incertitudes demeurent. Je pense, par exemple, au brevet de technicien supérieur agricole qui devrait être le niveau de certification scolaire souhaitable pour des dirigeants d'exploitations agricoles dynamiques. Eh bien, on ne dénombre que 2 500 places dans les classes de préparation, alors qu'il y aurait 10 000 candidats ! Pensez-vous sincèrement que, dans ces conditions, l'agriculture de pointe puisse progresser pour atteindre un niveau convenable ?

Le montant des crédits accordés à l'enseignement agricole privé appelle les mêmes réflexions. Ils sont nettement insuffisants pour satisfaire les besoins, conformément à la loi du 31 décembre 1984. C'est ainsi que vous ne prenez pas en compte l'incidence sur l'année 1986 des charges nouvelles liées à l'ouverture de classes à la rentrée de 1985. Ces zones d'ombre et ces carences importantes inquiètent, à juste titre, l'ensemble des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.

L'enseignement agricole public, lui, va bénéficier de cent emplois supplémentaires, dont cinquante-deux par transformation d'emplois vacants.

En définitive, ce budget en « peau de chagrin » n'est pas de nature à rassurer nos agriculteurs, ni à répondre à leurs préoccupations légitimes, mais le plus inquiétant demeure l'absence totale de toute prospective et de toute cohérence. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Ainsi, vous-même, monsieur le ministre, et vos prédécesseurs n'avez cessé, depuis cinq ans, de « naviguer à vue », sans stratégie.

M. Jean Peuziat. Qu'aviez-vous fait auparavant, vous ?

M. Alain Mayoud. Quoi qu'il en soit, c'est là un sujet dont nous aurons l'occasion de débattre plus en détail lors du débat du 10 décembre, débat que je vous remercie d'avoir fait inscrire à l'ordre du jour de nos travaux.

L'attention que la gauche a portée à l'agriculture française depuis 1981 n'est pas de nature à relever le défi de la mutation de notre agriculture. C'est que le contexte économique et social s'est profondément bouleversé au cours de ces dernières années : la population agricole continue à diminuer considérablement ; nos productions, naguère insuffisantes, se trouvent désormais excédentaires ; la productivité s'est fortement accrue ; les conditions financières et le financement de notre agriculture se sont notablement transformés.

Dans ces conditions, il n'est pas de stratégie possible sans une politique agricole de dimension européenne. Il est désormais vital de créer un véritable « espace social européen »...

M. Gérard Gouzes. Très bien !...

M. Alain Mayoud. ... dans le but d'harmoniser les charges sociales et salariales de l'ensemble des agriculteurs européens et de réduire les « concurrences déloyales », notamment pour les saisonniers.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Très bien !...

M. Alain Mayoud. A cet égard, les effets de l'élargissement de la C.E.E. doivent être clairement perçus : il peut en résulter un rééquilibrage de la Communauté au Sud. En revanche, l'impréparation - ou la préparation tardive - qui a caractérisé cet élargissement est proprement accablante.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Vous aviez pris trop de retard !

M. Alain Mayoud. Mais voilà cinq ans, que vous êtes au pouvoir, mon cher ami Benetière !

Oui : la solution apportée aux problèmes économiques a été bâclée. En conséquence, le poids que cette intégration fera peser sur notre agriculture et sur les finances européennes est considérable. De plus, les pays du Maghreb, auxquels nous lient des relations historiques et envers lesquels nous avons des devoirs moraux et économiques, voient leurs efforts de développement agricole gravement lésés.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Mais non !

M. Alain Mayoud. A cet effet, je reste partisan de l'élaboration d'une vaste politique du bassin méditerranéen conduisant à la création d'une communauté méditerranéenne qui permette de bâtir un cadre d'union politique et économique, indispensable à l'heure où les Etats-Unis pratiquent un *dumping* forcené sur certains produits comme le blé.

Cette orientation politique doit être accompagnée d'un redéploiement et d'une diversification de nos productions et de nos débouchés.

L'agriculture française ne trouvera pas de salut sans une ambition politique résolument tournée vers l'exportation. A l'évidence, la formation et la compétence des hommes restent des éléments déterminants.

Cela implique, bien sûr, un changement de comportement des agriculteurs, mais aussi et surtout, une réelle volonté de la part des pouvoirs publics de considérer les exploitants agricoles comme de véritables chefs d'entreprise responsables, agissant comme des décideurs économiques.

Cela suppose des exploitations libérées des lourdes contraintes qu'elles supportent. A cet égard, la fiscalité agricole doit être largement repensée, dans le sens d'une plus grande simplicité et d'une plus grande spécificité.

La modernisation des exploitations et celle de l'outil de production constituent, je le répète, des priorités et des points de passage obligés pour affronter une concurrence internationale toujours plus âpre. C'est le prix à payer pour redynamiser notre agriculture et la rendre encore plus compétitive.

A l'évidence, messieurs les ministres, vous avez, vous-mêmes et vos prédécesseurs, opté pour une tout autre politique en portant une attention relative à cette fantastique mutation. Les agriculteurs et l'agriculture en général n'ont jamais intéressé la gauche. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*) Car, si l'on peut admettre que la rigueur que vous imposez depuis 1982 (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs*)...

M. Francis Geng. Allons, messieurs, écoutez l'orateur, même si ses propos vous gênent !

M. Jean-Louis Goessdoff. C'est la vérité qui blesse !

M. Alain Rodet. Lorsque vous, vous étiez au pouvoir, c'était laxisme et gabegie !

M. Alain Mayoud. ... constitue un retour heureux au réalisme, on ne saurait accepter en revanche que cette rigueur frappe systématiquement les agriculteurs, au point d'en faire de véritables boucs émissaires.

Nos agriculteurs, messieurs les ministres, remplissent une authentique mission d'intérêt général et économique. Il est désolant que vous ne l'ayez pas encore compris.

M. Guy-Michel Chauveau. Ce qui est désolant, c'est d'entendre de tels propos !

M. Alain Mayoud. C'est pourquoi le groupe U.D.F. votera contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, comme le veut une tradition aujourd'hui encore bien vivante, la discussion du budget de l'agriculture nous donne l'occasion d'entendre l'égrèment des lamentations de toutes sortes.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Oh la la !

M. Gérard Gouzes. La preuve ! (*Sourires.*)

C'est vrai que l'agriculture est un secteur économique en mutation permanente, situé en amont de tous les autres, et elle est soumise à toutes les variations possibles : économiques, sociales, culturelles, démographiques et même météorologiques. C'est vrai que l'évolution des techniques bouleverse chaque année - quels que soient les gouvernements - les modes de culture, les assolements, les rendements des productions. Sans oublier le grave problème de leur commercialisation, car aujourd'hui, ce qui est important, ce n'est pas tant de produire que de vendre.

En mettant en place, dans un contexte de recherche de l'autosuffisance alimentaire de l'Europe, une politique agricole commune favorisant le développement des productions, les initiateurs de l'Europe voulaient développer la productivité. Ils ont largement réussi. Nous sommes aujourd'hui excédentaires dans toutes les productions essentielles. Le degré d'approvisionnement de la Communauté est de l'ordre de 135 p. 100 pour le lait écrémé en poudre, de 115 p. 100 pour le vin, de 125 p. 100 pour le sucre, de 100 p. 100 pour les céréales, de 110 p. 100 pour les fromages, de 120 p. 100 pour le beurre, de 100 p. 100 pour la viande bovine et pour la viande porcine, de 120 p. 100 pour les œufs, et j'en passe.

On pourrait dès lors rêver à de grandes politiques communautaires d'exportation - certains collègues s'y sont essayés - ou encore à de vastes programmes d'aide alimentaire. Les prévisionnistes sont, hélas ! plus réalistes. C'est donc par un recours accru aux marchés mondiaux qu'il faudra passer pour les exportations. Et ces marchés mondiaux ne se présentent pas aujourd'hui sous un jour attrayant. Au contraire, l'offre devrait y être croissante et plus instable que naguère, notamment sous l'effet des mesures que les gouvernements américain et même européens prendront, tantôt pour soutenir leur agriculture, tantôt pour contenir leurs dépenses budgétaires.

Cela ne peut se traduire que par une pression à la baisse des prix agricoles, d'autant que la productivité augmente sans cesse. Elle constitue même pour l'agriculteur français la seule issue, et bien souvent une fuite en avant, une course à l'endettement et à l'investissement qui fragilise de plus en plus nos exploitations.

Si j'ajoute à ce tableau le vieillissement croissant des actifs agricoles, la diminution du nombre des cotisants, l'augmentation souhaitable et souhaitée des prestations, j'aurai défini le cadre incontournable d'un secteur, reconnaissons-le, plein de contradictions. Il faut produire plus, investir plus, s'endetter plus pour souvent gagner moins. Paradoxe d'une profession qui est plus que cela, qui est l'origine de notre civilisation, qui est la garantie du maintien de notre environnement, la certitude d'une occupation nécessaire, harmonieuse du territoire national.

Il nous faut maintenant, et ce sera peut-être l'objet du prochain débat, parler de la dimension sociale à donner à notre agriculture.

Dans le contexte que je viens de décrire, comment s'inscrit le budget de l'agriculture pour 1986 ? Si j'en crois l'avis de la principale organisation de défense des agriculteurs, la grande fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, « il est regrettable que la plupart des dépenses en capital, qui sont le type même des dépenses en faveur de l'avenir de l'agriculture, chutent sensiblement ». La F.N.S.E.A. s'indigne même que, pour la première fois, les dépenses d'un budget de l'agriculture baissent. C'est vrai : à structure budgétaire constante, elles baissent de 0,99 p. 100.

Mais, outre le fait que la fédération reconnaît - c'est tout à son honneur - qu'un certain nombre de priorités ont été sauvegardées, elle avale, dans sa revue *l'Information agricole* d'octobre 1985, un article de M. Bostaetter intitulé « La

France en retard », où il est clairement relevé que la politique économique de notre pays serait insuffisante parce que les dépenses budgétaires seraient encore trop fortes...

M. Guy-Michel Chauveau. Quel aveu !

M. Gérard Gouzes. ... parce que les prélèvements obligatoires ne sont pas suffisamment réduits.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ils n'en sont pas à une contradiction près !

M. Gérard Gouzes. Quelle contradiction, en effet, pour une organisation qui est, tout de même, le plus grand syndicat agricole français !

Double visage, double langage, double attitude de tous ceux qui utilisent l'expression de réelles inquiétudes, de véritables drames, qui excitent de légitimes revendications, des besoins nécessaires pour faire finalement passer, peut-être, d'autres messages et d'autres arrières-pensées !

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Gérard Gouzes. A chaque session budgétaire, les démagogues font assaut de propositions qui flattent leur électoral, qui flattent les agriculteurs, qui remplissent peut-être de ravissement tel ou tel leader syndical agricole, mais qui n'expliquent jamais comment on pourrait les financer.

M. Jean-Louis Goaduff. Nous ne sommes pas au Gouvernement, c'est à lui de le faire !

M. Gérard Gouzes. Je vous le dis d'emblée, messieurs les ministres, je vous le dis sincèrement au nom du groupe socialiste : j'approuve votre projet de budget. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Goaduff. Quelle surprise !

M. Francis Geng. On n'en attendait pas tant !

M. Gérard Gouzes. Ce qui me surprend davantage, c'est que vous ne l'approuviez pas, vous !

M. François Fillon. Quelle suffisance !

M. René André, rapporteur pour avis. Qu'approuviez-vous quand vous étiez dans l'opposition ?

M. Gérard Gouzes. Ce budget, je l'approuve et je le voterai pour trois raisons.

Premièrement parce qu'il s'inscrit dans une logique et une politique qui, depuis 1983, assurent le redressement de notre économie. L'agriculture, mes chers collègues, n'est pas un secteur à part.

Deuxièmement, parce qu'il s'applique une rigueur qui ne porte pas atteinte aux grandes priorités de la politique agricole, et ce fait est reconnu par le syndicalisme agricole.

Troisièmement, parce qu'il fait aussi participer le monde agricole à l'effort de solidarité réclamé à tous les Français.

Premièrement, le redressement passe par le courage et le budget qui nous est présenté ne cède pas à la démagogie électorale, à la veille d'échéances pourtant importantes.

Les excellents résultats économiques obtenus par le Gouvernement dans le domaine de l'inflation - le meilleur taux depuis 1971 - permettent de maîtriser les dépenses publiques tout en maintenant un effort soutenu dans les secteurs prioritaires : ils induisent une baisse des taux d'intérêt qui doit alléger les charges financières des exploitations agricoles.

Si la diminution des prélèvements obligatoires demandée par le Président de la République et la limitation de la progression du déficit budgétaire sont admises par tous, il faut aussi en admettre toutes les conséquences, dont la première est que les économies ne peuvent porter que sur les crédits d'interventions nouvelles.

Que le groupe communiste, qui est pour une économie de plus en plus dirigée, proteste, je le comprends si je ne l'approuve pas.

M. André Soury. Il s'en expliquera !

M. Gérard Gouzes. Mais quand le R.P.R. et l'U.D.F., qui n'ont d'admiration que pour le libéralisme et l'idéologie non interventionniste de l'Etat, en réclament encore plus, toujours plus, j'affirme qu'il y a là des démagogues qui ne devraient plus tromper personne ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. René André, rapporteur pour avis. Allons, allons !

M. Jean-Louis Gossduff. Regardez plutôt dans votre camp !

M. Gérard Gouzes. Doit-on, mes chers collègues, en agriculture comme ailleurs, tout demander à l'Etat et participer ensuite aux conventions libérales où la surenchère se fait sur la seule volonté de limiter l'Etat au minimum ?

M. René André, rapporteur pour avis. Ne caricaturez pas !

M. Gérard Gouzes. Jusqu'où doit-on aller pour faire de l'agriculture un secteur assisté ? Et combien de fois j'entends ce mot « assisté » dans vos bouches ! C'est là une discussion plus vaste que nous aurons le loisir d'aborder lors du grand débat sur l'agriculture que nous aurons en décembre.

M. Jean-Louis Gossduff. Les agriculteurs ne veulent pas être assistés, ils veulent qu'on paie leurs produits à leur juste valeur !

M. Gérard Gouzes. N'est-ce pas M. Chirac qui affirmait l'an dernier, à cette même tribune, que c'était le titre IV qu'il faudrait supprimer pour ramener le rôle de l'Etat à sa juste place ? Or, dans le budget général, le titre IV, c'est-à-dire les dépenses d'intervention, représente 32 p. 100 du total des dépenses. Dans l'agriculture, il en représente 78 p. 100 !

Alors, je souhaite bien du courage aux agriculteurs qui n'ont pas encore compris, dans nos campagnes, ce que signifierait pour eux l'application des promesses illusoire de l'opposition !

M. François Loncle, rapporteur pour avis. La ruine !

M. Charles Mioassec. Pas du tout !

M. René André, rapporteur pour avis. Vous n'avez rien compris !

M. François Fillon. Ils sont nombreux à nous faire confiance !

M. Gérard Gouzes. A moins que le libéralisme, mes chers collègues, ne soit, là encore, que la dernière tarte à la crème d'une droite avant tout avide de revanche et de pouvoir. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Triste conception du débat politique !

M. Charles Mioassec. Et voilà !

M. René André, rapporteur pour avis. Voilà un langage qu'on n'avait pas entendu depuis longtemps ! Cela va sûrement faire avancer l'agriculture !

M. Gérard Gouzes. Lourde responsabilité que vous prenez, messieurs de l'opposition, car vos critiques sont contradictoires !

M. Francis Geng. C'est vous qui l'êtes !

M. Gérard Gouzes. S'il y a diminution des autorisations de programme, c'est parce que l'agriculture aussi participe au redressement du pays. S'il y a diminution de la subvention au Crédit agricole pour la bonification des intérêts - ce que vous critiquez - c'est parce que la baisse de l'inflation, que le Gouvernement de la gauche a été le seul à obtenir...

M. Jean-Louis Gossduff. Et le différentiel d'inflation ?

M. Gérard Gouzes. ... et la baisse de conséquence de la rémunération de l'épargne, qui reste positive alors qu'elle était négative de plus de 6 ou 7 p. 100 en 1980, doit procurer, en 1986, une économie de près de 25 milliards de centimes au Crédit agricole. Il faut aussi avoir l'honnêteté de le reconnaître et de le dire.

M. Jean-Louis Gossduff. Je le dirai cet après-midi.

M. Gérard Gouzes. Ce projet de budget, mes chers collègues, porte-t-il atteinte aux grandes priorités ? Je vous ai indiqué tout à l'heure que les syndicats agricoles, et en particulier la F.N.S.E.A., disaient le contraire.

M. René André, rapporteur pour avis. Qu'est-ce qu'elle vous a fait, la F.N.S.E.A. ? Qu'avez-vous contre elle ?

M. Gérard Gouzes. Il est exact que, sur les 33,4 milliards de francs de dépenses, si l'on ne compte pas le transfert au ministère de l'agriculture du service des alcools, on constate une baisse de 0,99 p. 100 du budget de l'agriculture par rapport à l'an dernier. Mais suffit-il de cela pour tout reprocher au Gouvernement, et d'abord la baisse du revenu agricole due, je viens de l'expliquer, aux excédents de productivité, à

l'effondrement des marchés, aux caprices de la météorologie et aux cours des marchés mondiaux. Depuis quand l'augmentation en simple pourcentage d'un budget est-elle en relation directe, ou même indirecte, avec le prix, par exemple, du kilo de tomates vendu dans ma bonne ville de Marmande ? Depuis quand, messieurs les politiciens ? Et j'emploie ce mot à dessein ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. René André, rapporteur pour avis. Soyez sérieux !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Bien entendu, ce n'est pas nous, ce sont les autres ! (*Sourires.*)

M. Gérard Gouzes. Chacun se reconnaîtra.

Cessez, messieurs les politiciens, d'exploiter la mévente ou l'inquiétude d'où qu'elles viennent pour mieux vendre vos salades électorales ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Le projet de budget respecte les priorités de l'agriculture, que je me permettrai d'énoncer rapidement :

L'enseignement agricole public et privé ;

L'application intégrale des contrats de Plan, signés entre l'Etat et les régions, qui consacrent l'importance de la décentralisation et du pouvoir des régions désormais aussi dans l'application de la politique agricole ;

Les mesures d'accompagnement de l'élargissement avec 85 millions de francs de crédits nouveaux ;

La gestion, la valorisation et la protection de la forêt ;

Les interventions dans les zones agricoles défavorisées : plus 6 p. 100 ;

Les crédits destinés aux bourses des élèves de l'enseignement agricole : plus 5,1 millions de francs ;

M. Jean-Louis Gossduff. Même privé ?

M. Gérard Gouzes. Bien entendu !

Les actions de modernisation inscrites pour la première fois en 1986 ;

Les crédits du F.A.S.A.S.A., qui devaient s'éteindre fin 1985 et qui sont prorogés au-delà ;

La prime au maintien du troupeau des vaches allaitantes, qui augmente de 77,3 millions de francs ;

Le maintien du taux des primes d'abatage des animaux atteints de brucellose ou de tuberculose.

Mais certains rétorqueront que les crédits des offices par produit vont subir une diminution globale de 2,4 p. 100.

M. Francis Geng. C'est vrai ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Gérard Gouzes. Eh oui ! Mais soyons sérieux, la mise en place des offices a nécessité, dans un premier temps, d'importants crédits - plus 12 p. 100 en 1984, plus 25 p. 100 en 1985 - et il est normal qu'atteignant leur vitesse de croisière, les offices stabilisent maintenant leurs besoins de financement.

M. Roland Hugué, rapporteur spécial. Absolument ! Cela signifie qu'ils ont réussi !

M. Francis Geng. Ils ne stabilisent pas le marché des légumes !

M. Gérard Gouzes. Je note néanmoins que l'Oniflor, fruits et légumes, va voir ses crédits augmenter de 9,7 millions de francs, ceux de l'Ofival progressant de 1,7 million de francs. Voilà une politique bien ajustée, si je puis m'exprimer ainsi.

M. René André, rapporteur pour avis. Oui, à l'étroit !

M. Gérard Gouzes. Il en est de même de l'industrie agro-alimentaire, où les crédits sont en diminution de 25 p. 100. Mais c'est le cas de l'ensemble des aides à l'industrie.

Dans ce domaine comme dans les autres, il n'est pas facile de parler vrai, surtout lorsque les soupirs ne cessent de s'élever de certains bancs de cette assemblée où l'aide à l'industrie est considérée en permanence comme de l'assistanat, ou d'autres bancs également, où elle sera qualifiée non sans arrière-pensées de cadeaux aux patrons.

M. Jean-Louis Gossduff. Ce n'est pas votre genre de faire des cadeaux aux patrons !

M. Gérard Gouzes. Et les mêmes, aujourd'hui paradoxe de leur pensée - nous reprocheraient, sans peur du ridicule, de ne pas en donner plus ? Je crois, mes chers collègues, qu'il faut ramener le débat sur ce budget de l'agriculture à un plus juste raisonnement.

Sur le plan social, monsieur le ministre, mes collègues socialistes et moi-même attendions davantage de ce budget...

M. René André, rapporteur pour avis. En êtes-vous sûr ?

M. Gérard Gouzes. ... en particulier la reconnaissance de l'invalidité du conjoint du chef d'exploitation agricole. Cette mesure, que l'on peut chiffrer autour de 150 millions de francs, trouverait certainement une grande partie de son financement dans l'allocation pour adultes handicapés qui lui sert aujourd'hui de substitut partiel.

La hausse des cotisations s'est ralentie, chacun l'a reconnu à cette tribune : plus 21 p. 100 en 1982 ; plus 16,5 p. 100 en 1983 ; plus 9,8 p. 100 en 1984 ; plus 7,3 p. 100 en 1985 et plus 4,5 p. 100 cette année. Viendra s'y ajouter le 1 p. 100 pour la participation des agriculteurs au financement de la retraite à soixante ans, mesure à propos de laquelle je partage bien entendu toutes les réserves qui ont été émises ici. Mais le débat aura lieu dans quelques semaines et, je l'espère, nous améliorerons, nous, parlementaires, ce qui nous sera proposé.

Au moment où la contribution professionnelle reste étale, la compensation démographique connaît une forte progression...

M. Jean-Louis Goaduff. C'est exact !

M. Gérard Gouzes. ... de 17,4 p. 100, ce qui est bien le signe de la volonté de poursuivre l'effort de parité des régimes sociaux. Et je m'associe, messieurs les ministres, aux remarques de mes collègues qui vous demandent de veiller à ce que cette parité puisse être progressivement rétablie nu accentuée.

J'aurais pu, comme d'autres, signaler les effets de la sécheresse, l'endettement croissant des agriculteurs et les difficultés de l'installation des jeunes, même s'il faut reconnaître là aussi - soyons honnêtes - que, depuis 1981, le montant global de la dotation aux jeunes agriculteurs a été multiplié par quatre. Elle était de l'ordre de 200 à 250 millions, elle se situe maintenant au niveau du milliard.

M. Francis Geng. Et les intérêts ? Et la durée de remboursement ?

M. René André. Et le problème des références laitières supplémentaires ?

M. Gérard Gouzes. Il faut tout de même reconnaître ce qui a été accompli. Certes, on peut toujours affirmer que cela est insuffisant, mais il est difficile de nier que les efforts consentis en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs sont bien supérieurs à ce qu'ils étaient avant 1980.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. C'est sûr !

M. Francis Geng. Cela leur coûtera plus cher !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous n'avez jamais su compter !

M. Jean-Louis Goaduff. Il n'y a pas que les professeurs qui savent compter. Les paysans en sont aussi capables !

M. Gérard Gouzes. J'aurai pu, messieurs les ministres, exprimer également ma déception devant les mesures fiscales choisies pour l'E.A.R.L. Notre collègue M. Couillet craint que les modalités de mise en œuvre de cette forme juridique n'en fas sent une occasion perdue. Je partage cette préoccupation, car je suis persuadé que si les mesures la concernant ne sont pas modifiées, le texte que nous avons voté ici même en juillet 1985, prendra, malgré votre soutien, monsieur le ministre, toute sa signification. Cette formule ne sera pas choisie par la majorité des exploitants agricoles, ce qui serait regrettable non seulement pour le statut des personnes travaillant sur l'exploitation, mais également pour les modes de transmission des exploitations à des jeunes agriculteurs, qu'ils soient ou non membres de la famille de l'exploitant.

J'aurais également pu vous rappeler, monsieur le ministre, l'extrême urgence qu'il y a à mettre en place une procédure de redressement judiciaire agricole pour les exploitations en difficulté. Nous ne pouvons plus attendre.

M. Jean-Louis Dumont. La profession le demande !

M. Gérard Gouzes. A la suite du rapport que j'avais présenté à M. le Premier ministre, une proposition de loi sur ce sujet a été déposée au Sénat. Il pourrait y avoir, en la matière, un consensus sur tous les bancs de cette assemblée et cela ne pourrait être que profitable pour les exploitants qui connaissent aujourd'hui une situation épouvantable dans certaines régions de France ; je pense notamment à la Bretagne.

M. Francis Geng. En Basse-Normandie aussi !

M. Gérard Gouzes. Cela engendrera, dans les prochains mois, d'extrêmes difficultés qui toucheront également le secteur coopératif.

J'aurais pu enfin, monsieur le ministre, me lancer dans une analyse plus vaste de la grande mutation qui touche l'agriculture et des choix que nous allons devoir opérer dans les années qui viennent et dont le « Livre vert » de la Commission de la C.E.E. nous donne un aperçu.

Mais je préfère m'arrêter là en renvoyant au débat de décembre prochain l'occasion d'aborder tous ces points et de vous exposer sincèrement comment les socialistes voient l'avenir de l'agriculture.

En attendant, aujourd'hui, par mon intermédiaire, ils vous indiquent qu'ils voteront ce budget. Il s'agit, je le répète, d'un budget sérieux qui respecte les priorités de l'agriculture et qui permet d'affirmer que l'essentiel, je dis bien l'essentiel, sera conservé et amélioré dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Francis Geng. Ils ne sont pas difficiles !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture : forêt ; budget annexe des prestations sociales agricoles (*suite*) :

Agriculture :

Annexe n° 5 (Dépenses ordinaires). - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome I, de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges :

Annexe n° 6 (Dépenses en capital). - M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome II, de M. Roland Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2989, tome VII, de M. François Loncle, au nom de la commission des affaires étrangères.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 51. - M. Michel Couillet, rapporteur spécial ; avis n° 2988, tome XV, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2992, tome XI, de M. René André, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN